FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

LES AÎNÉS ET LE LOGEMENT : LE PROCHAIN DÉFI

Le vieillissement de la population canadienne, Partie II - Le rôle des municipalités dans l'évolution démographique du Canada

Fédération canadienne des municipalités
Système de rapports sur la qualité de vie

fcm.ca

Remerciements
Ce rapport a été élaboré pour la FCM par le Conseil canadien de développement social

Canadian Council on Social Development
Conseil canadien de développement social

Conseil canadien de développement social
C. P. 13713, Kanata (Ont.) K2K 1X6
Téléphone : 613 236-8977
Télécopieur : 613 482-7970
www.ccsd.ca

Renseignements
Leanne Holt
Gestionnaire, Politiques et Recherches
lholt@fcm.ca, 613-907-6234

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Les aînés et le logement : le prochain défi
© 2015. Fédération canadienne des municipalités.
Tous droits réservés.
Fédération canadienne des municipalités,
24, rue Clarence
Ottawa (Ontario)
K1N 5P3
www.fcm.ca

SINCE 1901
DEPUIS 1901

TABLE DES MATIÈRES

Message du président 1

Les rapports sur le vieillissement de la population du Système de rapports sur la qualité de vie 2

1. Faits saillants du rapport 3

1.1 Principales constatations 4

2. Tendances naissantes et considérations stratégiques 9

2.1 Les tendances qui façonneront l'avenir des villes et des collectivités canadiennes 10

2.2 Considérations stratégiques 13

3. Analyse : comprendre les revenus, les logements et les modes de transport des aînés 17

3.1 Une population diverse et dynamique 18

3.2 La vulnérabilité économique des aînés 26

3.3 Les logements abordables et les aînés 31

3.4 Résidences pour les personnes âgées et soins de longue durée : une grave lacune 34

3.5 Modes de déplacement des aînés : modes et options de transport 40

4. Les solutions 45

Références documentaires 51

Le Système de rapports sur la qualité de vie de la FCM 70

PORTRAITS DE COLLECTIVITÉS

Ottawa 7
Vancouver 8
London 8
La Région de York 16
La Région de Peel 16
Hamilton 44
La Région de Durham 44
Edmonton 48
Edmonton (deuxième partie) 49
Calgary 50

LISTE DES FIGURES

15 **Figure 1 – Les milieux de vie des aînés**
TYPES DE MÉNAGE PAR GROUPES D'ÂGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2011

17 **Figure 2 – Les milieux de vie des aînés**
TYPES DE MÉNAGE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

18 **Figure 3 – Les milieux de vie des aînés**
MÉNAGES DONT LE PRINCIPAL SOUTIEN EST ÂGÉ DE 65 ANS ET PLUS, PAR TYPES DE LOGEMENT, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV, DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

19 **Figure 4 – Les milieux de vie des aînés**
MÉNAGES PAR MODES D'OCCUPATION ET PAR GROUPES D'ÂGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2011

20 **Figure 5 – Les milieux de vie des aînés**
MÉNAGES DE PROPRIÉTAIRES PAR GROUPES D'ÂGE, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

21 **Figure 6 – Le revenu des aînés**
REVENU APRÈS IMPÔT MOYEN DES DÉCLARANTS DE 65 ANS ET PLUS ET DE LEURS DÉPENDANTS, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

22 **Figure 7 – Le revenu des aînés**
AÎNÉS À FAIBLE REVENU (MFR-API) EN % DE TOUS LES AÎNÉS, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV, DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, MOYENNES DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

23 **Figure 8 – Le revenu des aînés**
REVENU APRÈS IMPÔT MOYEN DES DÉCLARANTS ET DES DÉPENDANTS, PAR GROUPES D'ÂGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2011

25 **Figure 9 – Le revenu des aînés**
SOURCES DE REVENU DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, MOYENNES DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

27 **Figure 10 – Le revenu des aînés**
POURCENTAGE D'AÎNÉS VIVANT HORS FAMILLE ET AYANT UN REVENU SOUS LA MFR-API, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

28 **Figure 11 – Les besoins de logement des aînés**
MÉNAGES CONSACRANT AU MOINS 30 % DE LEUR REVENU AUX FRAIS DE LOGEMENT, PAR GROUPE D'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN DU MÉNAGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2010

29 **Figure 12 – Les besoins de logement des aînés**
LOYERS MENSUELS MOYENS DE TOUS LES LOGEMENTS, CANADA ET COLLECTIVITÉS PARTICIPANT AU SRQDV, 2012

30 **Figure 13 – Les besoins de logement des aînés**
TAUX D'INOCCUPATION POUR TOUS LES LOGEMENTS LOCATIFS, CANADA ET COLLECTIVITÉS PARTICIPANT AU SRQDV, 2012

31 **Figure 14 – Les besoins de logement des aînés**
POURCENTAGE D'AÎNÉS CONSACRANT AU MOINS 30 % DE LEUR REVENU AU LOGEMENT, PAR MODES D'OCCUPATION, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV, DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2010

32 **Figure 15 – Les milieux de vie des aînés**
POPULATION DE 85 ANS ET PLUS VIVANT DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE LONGUE DURÉE OU DES RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

33 **Figure 16 – Les besoins de logement des aînés**
LOYERS MENSUELS MOYENS, LOGEMENTS DES AÎNÉS, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2012

35 **Figure 17 – Les besoins de logement des aînés**
TAUX D'INOCCUPATION GLOBAUX DANS LES RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2012

37 **Figure 18 – Modes de déplacement des aînés**
PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT PARMI LES AÎNÉS DE 65 ANS ET PLUS DANS TOUTES LES RMR, PAR PROVINCES, 2009

38 **Figure 19 – Modes de déplacement des aînés**.
PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT PARMI LES AÎNÉS DE 65 À 84 ANS DANS TOUTES LES RMR, PAR PROVINCES, 2009

39 **Figure 20 – Modes de déplacement des aînés**
PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT PARMI LES AÎNÉS DE 85 ANS ET PLUS DANS TOUTES LES RMR, PAR PROVINCES, 2009

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Nous vieillissons. Dans vingt ans, le nombre d'aînés aura doublé au Canada, ce qui aura d'énormes répercussions sur notre pays et ses milliers de collectivités chargés d'assurer une bonne qualité de vie à tous.

Les aînés et le logement : le prochain défi explore les attentes et les besoins de logement et de transport des aînés dans les années à venir, le rôle fondamental qui revient aux gouvernements locaux et aux autres ordres de gouvernement pour répondre à ces besoins, ainsi que les moyens pris par les municipalités canadiennes pour améliorer concrètement la qualité de vie des aînés.

Près de 700 000 ménages d'aînés éprouvent des problèmes d'abordabilité de logement. La hausse de la valeur des terrains, les coûteuses résidences de soins de longue durée, les bas taux d'inoccupation des logements locatifs et la baisse des investissements fédéraux dans le logement social diminuent le choix de logements qui s'offre aux aînés. Pour soutenir nos aînés, en particulier ceux des petites municipalités et municipalités rurales, il faut aussi tenir compte des besoins croissants de rénovation et de modernisation des habitations. La diversification des choix de transport collectif et autres modes de transport est aussi devenue plus importante pour leur assurer l'accès aux services, aux lieux et aux espaces qui rendent leur vie agréable et les aident à rester en santé.

À mesure qu'augmentera la population d'aînés, les municipalités auront à prendre d'importantes décisions afin de construire et d'adapter une vaste gamme d'infrastructures matérielles et sociales, dont les réseaux de transport collectif, les édifices municipaux, les trottoirs, les centres récréatifs et les parcs.

Ce défi ne pourra pas être résolu partout de la même façon, loin de là.

À l'image de la diversité de nos grandes villes, petites villes et collectivités rurales, les besoins liés à ce virage démocratique se manifesteront différemment d'une collectivité à une autre. Mais devant ce défi, la volonté des municipalités sera partout la même : continuer de bâtir et d'adapter des collectivités où les aînés pourront mener une vie active et engagée.

Si des efforts concertés sont faits dès aujourd'hui, le bien-être des aînés du Canada s'en trouvera amélioré demain.

Investir dans le logement, le transport collectif et les infrastructures de transport sera toujours bénéfique tant sur le plan économique que social pour les Canadiens de tous les âges. Guidés par une bonne compréhension des incidences du vieillissement rapide de la population, ces investissements permettront de bâtir les assises de municipalités où les Canadiens âgés seront heureux de vivre et de contribuer à la vie citoyenne pendant des décennies.

Raymond Louie
President

Les rapports sur le vieillissement de la population du Système de rapports sur la qualité de vie

Le présent rapport est le fruit du Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV), un programme de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Le SRQDV évalue, surveille et diffuse les tendances sociales, économiques et environnementales dans les villes et collectivités de grandes et de moyennes tailles du Canada. Les rapports du SRQDV cernent les enjeux et défis stratégiques en s'appuyant sur le référentiel de données du système. Celui-ci est constitué de centaines de variables servant à mesurer la qualité de vie sous dix aspects clés. En étayant les tendances importantes dans le secteur municipal, le SRQDV aide à s'assurer que les gouvernements municipaux demeurent d'importants partenaires dans la formulation des politiques publiques au Canada.

En 2013, la FCM a publié *Le vieillissement de la population canadienne – Le rôle des municipalités dans l'évolution démographique au Canada*. Ce rapport soulevait les difficiles questions d'orientation posées par le virage démocratique profond résultant de la hausse rapide de la population d'aînés et de la baisse de la population active. Il décrivait les pressions croissantes auxquelles sont confrontées les municipalités en cherchant à attirer et à retenir les jeunes et les nouveaux Canadiens afin de combler ces besoins de main-d'œuvre, tout en répondant aux besoins des aînés.

Le présent rapport approfondit les aspects soulevés par le vieillissement de la population des villes canadiennes en scrutant la question du logement et des aînés à l'aide des données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de Statistique Canada. Il porte sur les aînés de 65 ans et plus, y compris les aînés âgés (75 à 84 ans) et les aînés les plus âgés (85 ans et plus). Il présente un instantané des 26 collectivités participant au SRQDV et établit des comparaisons entre les aînés et autres populations de celles-ci, de même qu'entre les aînés et autres populations du reste du Canada. Il analyse les indicateurs clés de la population des aînés du Canada au chapitre des dispositions de vie et de logement, des revenus, des transports et de l'abordabilité du logement.

La série **Le vieillissement de la population** est rattachée à l'outil de collecte de données et de rapport en ligne du SRQDV : donnéesmunicipales.ca. Cet outil interactif permet de consulter les indicateurs du SRQDV ainsi que les Portraits de collectivités présentant des renseignements et des initiatives recueillis dans les municipalités canadiennes. Pour en savoir plus, visitez **www.municipaldata-donneesmunicipales.ca**.

1.
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

La rapidité avec laquelle la population d'aînés du Canada croît et se diversifie a provoqué un décalage entre leurs besoins de logement et de transport, de plus en plus importants et complexes, et la gamme de choix et de solutions de soutien qui leur est offerte. Pour les aînés, obtenir le logement et les moyens de transport qui leur conviennent est très difficile à cause de revenus souvent modestes ou même bas, de priorités stratégiques et de ressources concurrentielles ainsi que du choix limité de produits et de services bien adaptés.

Le présent rapport du Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV) décrit le lien entre une population vieillissante, l'évolution des besoins de logement et de transport, et les mesures que prennent les gouvernements municipaux pour construire et adapter les villes et les collectivités en fonction de cette nouvelle réalité. Cet exposé se situe dans le contexte des grandes tendances socioéconomiques, du cadre politique canadien et des difficiles décisions que doivent prendre les municipalités pour concevoir des collectivités où les aînés peuvent vieillir chez eux.

LES CHOIX DE LOGEMENT ET DE TRANSPORT OFFERTS AUX AÎNÉS DANS LES VILLES ET LES COLLECTIVITÉS CANADIENNES SONT DÉJÀ INSUFFISANTS POUR SOUTENIR LEURS BESOINS ET LEUR BIEN-ÊTRE, ET LE SERONT DE PLUS EN PLUS SI RIEN NE CHANGE.

1.1. Principales constatations

Les principales constatations qui suivent sont basées sur une analyse des indicateurs du SRQDV liés à quatre sujets interreliés : les milieux de vie des aînés, les revenus des aînés, les besoins de logement des aînés et les moyens de déplacement des aînés.

Le vieillissement de la population transforme le visage des collectivités canadiennes. D'ici 2036, un Canadien sur quatre devrait faire partie de la population des aînés, et c'est le groupe des 85 ans et plus qui devrait afficher la plus forte croissance.

À l'heure actuelle, près de 700 000 ménages d'aînés éprouvent des problèmes d'abordabilité de logement. Des revenus modestes conjugués à un coût de la vie élevé forcent près d'un ménage d'aînés sur quatre à consacrer 30 % ou plus de ses revenus aux frais de logement.

Le taux de pauvreté parmi les aînés est relativement élevé dans les collectivités participant au SRQDV. La pauvreté a diminué parmi les aînés, mais des groupes d'aînés vivent encore dans un état de précarité économique. Les aînés à faible revenu représentent 7,9 % des aînés des collectivités participant au SRQDV comparativement à 5,0 % dans le reste du Canada. Ce pourcentage correspond à 215 600 aînés à faible revenu vivant dans les plus grandes villes et collectivités du Canada. Les aînés qui vivent seuls affichent un taux de pauvreté près de deux fois plus élevé que celui des autres aînés, constituant 61,5 % de tous les aînés à faible revenu des collectivités du SRQDV.

Parmi les ménages d'aînés locataires, presque un sur deux éprouve des problèmes d'abordabilité. Dans les grandes villes et collectivités, près d'un ménage d'aînés sur trois est locataire. Et près de la moitié de ceux-ci – soit 229 205 ménages – paie un loyer trop élevé. Comme la plupart des locataires, les aînés ont un choix limité de logements abordables.

Les aînés ont un choix restreint de logements abordables. Dans une très grande proportion, les aînés souhaitent demeurer dans leur collectivité en vieillissant. Or, des décennies de faibles investissements dans les logements à vocation locative du marché, de conversions de logements en copropriété et de fléchissements des fonds fédéraux consacrés au logement social ont entraîné un recul global du parc de logements locatifs abordables. Partout au pays, les résidences pour aînés affichent des taux d'inoccupation élevés, et leurs loyers, cinq fois supérieurs à ceux du marché privé, ne sont pas envisageables pour de nombreux aînés.

Encadré 1

DÉFINITION DES COLLECTIVITÉS QUI PARTICIPENT ET QUI NE PARTICIPENT PAS AU SRQDV

Le Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV) de la FCM est un projet alimenté par les données des membres se composant de 26 des plus grandes villes et régions urbaines du Canada. (Consultez la liste des collectivités membres du SRQDV à la fin du présent rapport.) Ces 26 collectivités représentent 60 % de la population globale du Canada et la plupart des régions urbaines de ce pays. Les 40 % restants de la population canadienne vivent dans les collectivités non participantes au SRQDV et sont fortement concentrés dans les petites municipalités et les régions rurales. Les données pour chacune des 26 collectivités participant au SRQDV et pour l'ensemble du SRQDV, les moyennes pour les collectivités ne participant pas au SRQDV et pour tout le Canada, sont accessibles à *www.municipaldata-donneesmunicipales.ca*.

L'accès aux soins de longue durée – un autre maillon essentiel du continuum de logements - diffère énormément d'une région à une autre. L'accès aux soins de longue durée n'est pas uniforme au Canada. Les coûts couverts par l'assurance santé sont très différents d'une province ou d'un territoire à un autre, et varient en fonction du revenu, de l'état matrimonial et du patrimoine accumulé par chacun.

Les aînés se tournent de plus en plus vers le transport collectif en vieillissant, mais restent fortement dépendants des véhicules privés. Une forte proportion d'aînés dépend d'un véhicule privé, soit comme conducteur ou passager, mais il est aussi évident qu'en vieillissant, les aînés comptent davantage sur le transport collectif. Parmi les plus âgés, soit 85 ans et plus, le moyen de transport dominant dans les régions métropolitaines est le véhicule privé, et ils sont le plus souvent passagers. Néanmoins, le taux d'usagers du transport collectif parmi les aînés vivant dans les régions métropolitaines canadiennes, en particulier celui des plus âgés (85 ans et plus), est plus élevé que parmi les autres groupes de population, ce qui laisse supposer qu'il serait censé d'investir dans des lotissements centrés sur le transport collectif.

Les municipalités sont aux premières lignes des efforts pour répondre aux besoins de la population vieillissante. En partenariat avec d'autres ordres de gouvernement et avec le secteur privé, les gouvernements municipaux :

- ciblent des initiatives de rénovation des maisons pour en améliorer l'accessibilité;
- soutiennent les investissements dans les logements subventionnés;
- s'emploient à procurer des logements locatifs abordables;
- investissent pour rendre les transports publics accessibles et commodes et rendre les rues accessibles.

Afin de répondre aux besoins suscités par l'augmentation prévue de Canadiens âgés dans toutes les villes et collectivités du pays, il faudra bien comprendre la diversité et le dynamisme de cette population et veiller à intervenir de façon intelligente, ciblée et novatrice. Les municipalités sont bien placées pour comprendre la complexité des besoins à long terme des aînés en matière de logements, de transport collectif et autres qu'il faut combler pour que les personnes âgées conservent leur énergie, leur santé et leur dynamisme.

L'AMPLEUR DU DÉFI LIÉ AU LOGEMENT EXIGE DES EFFORTS COLLECTIFS ET CONCERTÉS ENTRE TOUS LES ORDRES DE GOUVERNEMENT. C'EST ESSENTIEL POUR CRÉER UN BON CHOIX DE LOGEMENTS, MAIS AUSSI POUR ÉTABLIR LES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF ET LES COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES QUI PERMETTRONT AUX AÎNÉS DE MENER UNE VIE ÉPANOUISSANTE.

Tous les ordres de gouvernement souhaitent que la population âgée demeure en santé. Toutefois, les municipalités font face à des choix et à des défis difficiles ainsi qu'à de fortes contraintes, et n'ont pas les outils requis pour soutenir les importants investissements à long terme qui assureraient les changements nécessaires.

La seule façon de mener à bien une telle entreprise est de le faire en collaboration, en se basant sur des éléments probants.

L'ensemble des Canadiens y gagnera à coup sûr si les cinq millions d'aînés canadiens trouvent dans leur collectivité tout ce dont ils ont besoin pour demeurer en santé, actifs et productifs. En comprenant mieux l'envergure de cette évolution démographique, les gouvernements pourront se préparer aux défis et aux occasions qui surgiront. Les choix stratégiques que font aujourd'hui les divers ordres de gouvernement ont une incidence directe sur le bien-être de la population dès maintenant, et donnent le ton au développement et à la croissance futurs.

LE PROGRAMME POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX AÎNÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Les municipalités s'efforcent activement de relever un défi ambitieux : adopter des politiques et des mesures conformes à l'initiative des villes et collectivités amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les villes-amies des aînés sont celles qui donnent à leurs résidents la capacité de vieillir en restant actifs grâce à des politiques, à des services et à des infrastructures favorables. Pour plus de détails, consultez : http://www.who.int/ageing/projects/age_friendly_cities_programme/fr/

Les gouvernements municipaux du Canada ont déjà commencé à déployer le cadre des villes et collectivités amies des aînés de l'OMS en mettant de l'avant des politiques et des partenariats innovateurs, dont certains sont décrits dans le présent rapport. Le Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'OMS compte déjà 16 villes canadiennes, dont Edmonton, London, Waterloo, Hamilton, Ottawa, Kingston et Halifax qui font également partie des collectivités participant au SRQDV.

PORTRAIT DE COLLECTIVITÉ

OTTAWA

La population âgée d'Ottawa fera plus que doubler durant les 20 prochaines années, pour atteindre 22 % de la population municipale d'ici 2031. À la suite d'un processus conjoint de consultation mené en 2011 auprès d'aînés, deux plans complémentaires ont été élaborés par la Ville d'Ottawa (Plan relatif aux personnes âgées) et le Conseil sur le vieillissement (initiative communautaire « Ottawa, ville-amie des aînés »). Le Plan relatif aux personnes âgées de la Ville d'Ottawa énonce 74 mesures concrètes dont la Ville a entrepris la mise en œuvre. La première étape du Plan se terminant à la fin de 2014, la Ville d'Ottawa a mis à jour son plan d'action pour la période 2015-2018. Un budget annuel de 500 000 $ a été approuvé pour faciliter la mise en œuvre. D'autres adultes ont été mobilisés tout au long du processus, d'abord par l'entremise d'un comité consultatif des aînés, puis plus récemment, par la Table ronde des aînés de la Ville.

La Ville d'Ottawa soutient concrètement les besoins de logement des aînés par l'administration d'un programme de congé d'impôts fonciers et l'exploitation de quatre foyers de soins de longue durée. La Ville collabore également avec des organismes communautaires afin d'assurer un continuum de logements et de services de soutien au logement. Ces initiatives visent à offrir des logements sociaux, à aménager de nouveaux logements abordables et à assurer des services d'urgence et de soutien au logement.

Depuis l'adoption du Plan relatif aux personnes âgées, la Ville d'Ottawa est soumise à une évaluation complète de l'état actuel et futur des besoins de réparation des logements sociaux. Un programme de rénovations a été mis de l'avant afin d'offrir une aide financière aux aînés à faible revenu admissibles pour qu'ils puissent procéder à des réparations ou à des modifications à l'accessibilité de leur maison. La Ville d'Ottawa prépare également une rencontre en table ronde avec des intervenants des secteurs public et privé afin d'explorer les possibilités d'accroître le choix de logements abordables pour les personnes âgées. Enfin, la Ville a lancé un programme afin de sensibiliser le personnel aux besoins particuliers des gais et lesbiennes qui habitent dans ses foyers de soins de longue durée.

Source : *Ville d'Ottawa, 2012. Ottawa Older Adult Consultation; Ville d'Ottawa, Plan relatif aux personnes âgées 2012-2014 – Vue d'ensemble*

PORTRAITS DE COLLECTIVITÉS

VANCOUVER

La Ville de North Vancouver, l'une des 22 municipalités de l'agglomération de Vancouver, a réussi à ajouter 76 nouveaux logements locatifs à loyers sous le marché pour les aînés par le biais d'un partenariat créatif. La place John Yeoman a été mise en nomination pour un prix Georgie de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. La Senior Citizens Housing Society des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada (ANAVETS) a fait don du terrain pour le projet, la BC Housing a accordé 12,8 millions de dollars pour financer la construction et la Ville de North Vancouver a adopté une dérogation à son règlement de zonage (prime de densité de 42 243 pi ca) et exempté le projet des frais d'aménagement de 211 000 $. Ces habitations collectives se composent de 63 logements munis de dispositifs d'adaptabilité spécialisés, dont des comptoirs ajustables, des cadres de porte plus large et des barres d'appui dans les salles de bains.

Le besoin de logements locatifs sûrs, abordables et à baux de longue durée a été cerné parmi les grands enjeux sociaux de North Vancouver, par suite des pressions du marché qui ont suscité des besoins impérieux de logement pour de nombreux aînés. La Ville de North Vancouver a pris différents moyens concrets afin inciter l'aménagement de logements destinés aux aînés. Elle a d'abord recherché et étudié des terrains éventuels, puis a adapté des politiques de logement axées sur les aînés pour soutenir ce segment en 1994.

Source: *CPI case study: John Yeoman's Place; Redeveloped seniors' housing opens in North Vancouver; Transportation Planning for an Aging Population in Metro Vancouver*

LONDON

London s'est dotée d'un plan d'action triennal en tant que « ville-amie des aînés » élaboré en 2012 par plus de 100 citoyens aînés et fournisseurs de services. Ce plan énonce des stratégies clés pour améliorer la convivialité dans huit domaines importants, dont le logement et le transport. Il vise également à assurer la participation des aînés à la stratégie de logement communautaire de London, à améliorer la sensibilisation au choix de logements requis pour les aînés et à explorer des modèles, options et pratiques exemplaires en matière de logement pour les aînés. Le cohabitat et le partage de logement, l'aménagement d'appartements accessoires, l'intégration des services de soutien et l'amélioration de l'accessibilité du transport font partie des possibilités examinées dans le plan.

Agissant avec détermination depuis 2001, la Ville de London a accompli de grands progrès dans ses efforts pour offrir des logements locatifs sûrs et abordables. La Ville consacre 2 millions de dollars par année à l'atteinte de ses objectifs en matière de logement. L'abordabilité des logements est soutenue par divers programmes, soit supplément au loyer, conversion, remise en état, construction de logements locatifs, construction de logements-services et abordabilité pour les propriétaires. Le financement provient de diverses sources, dont le programme de conversion en vue de la location de la Ville, de même que de partenariats entre la Ville et divers organismes fédéraux, provinciaux, privés et sans but lucratif.

Six projets ciblant les aînés en particulier ont été menés à bien dans le cadre du programme d'abordabilité du logement de la Ville :

- Logements collectifs de Glencoe pour les aînés – 8 logements, 2010
- Les appartements Woodfield – 52 logements, 2010
- Residenza Italia – 52 logements, dont 4 logements accessibles, 2010
- Centretown – 72 logements, 2012
- Coopérative d'habitation Four Feathers – 33 logements pour les Autochtones âgés, 2012
- London Affordable Housing Foundation - 25 logements, dont 4 logements accessibles, 2013

Source : *Age Friendly London : A Three Year Action Plan*, document présenté par la Ville de London pour le rapport sur le vieillissement 2014 du SRQDV.

2.

TENDANCES NAISSANTES ET CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

Plusieurs tendances socioéconomiques exercent une grande pression sur les infrastructures matérielles et sociales des villes et des collectivités canadiennes, révélant des lacunes importantes dans le choix de logement et le soutien accessibles aux aînés. Ces facteurs sont les changements démographiques rapides, la vulnérabilité financière croissante et persistante, le manque de services essentiels de soins à domicile et le sous-investissement chronique dans le logement locatif abordable et le logement social. Ceux-ci sont aggravés par les limites inhérentes aux municipalités conçues pour une autre ère et par le nombre grandissant de Canadiens qui vivent plus longtemps, sont en meilleure santé et souhaitent vieillir dans leur collectivité. Les politiques et programmes axés sur les aînés et soucieux de leur bien-être font partie des solutions naissantes visant à créer des collectivités où les aînés peuvent s'épanouir et vieillir chez eux.

2.1 Les tendances qui façonneront l'avenir des villes et des collectivités canadiennes

Le vieillissement de la population transforme le visage des collectivités canadiennes

Le nombre de personnes âgées au Canada devrait doubler au cours des 25 prochaines années pour atteindre 10,4 millions, un taux de croissance supérieur à celui de tous les autres groupes d'âge. En 2011, le Canada comptait 5 millions de citoyens de 65 ans et plus, l'équivalent de 14,7 % de la population totale. D'ici 2036, près d'un Canadien sur quatre devrait faire partie du groupe des aînés (23,6 %)[1].

Un examen plus pointu de la dynamique du vieillissement de la population révèle que la croissance la plus marquée devrait se produire parmi les plus âgés (tableau 1). Selon les projections, le groupe des 85 ans et plus devrait croître de 224 % en 30 ans (2006 à 2036) et former 3,8 % de la population totale en 2036. Le groupe des 75 à 84 ans devrait augmenter de 150 % pendant cette même période, pour former 8,8 % de la population canadienne en 2036. À l'opposé, le pourcentage des 55 à 64 ans (approchant l'âge des aînés) devrait reculer légèrement entre 2006 et 2036 (SCHL 2012).

Tableau 1 – Changement démographique projeté par groupe d'âge, 2006 à 2036

Groupe d'âge	Croissance en 30 ans	% de la population totale	
		2006	2036
85 et plus	224 %	1,6 %	3,8 %
75 à 84 ans	152 %	4,8 %	8,8 %
65 à 74 ans	112 %	7,2 %	11,0 %
55 à 64 ans	36 %	11,6 %	11,4 %

Outre la hausse de la proportion d'aînés partout au Canada, plusieurs autres facteurs démographiques incitent à revoir la conception de nos villes et collectivités et la prestation des services et des programmes.

À mesure que vieillira la population, les aînés les plus âgés seront surtout des femmes. Bien que les données du Recensement de la population de 2011 de Statistique Canada montrent que la population de moins de 65 ans est formée presque également d'hommes et de femmes, dans la population d'aînés, les femmes représentent 55,5 %. Parmi les aînés les plus âgés, la disproportion est encore plus marquée puisque 67,7 % des personnes de 85 ans et plus étaient des femmes en 2011. Parallèlement, l'écart en baisse entre les hommes et les femmes au chapitre de l'espérance de vie se traduit par un plus grand nombre de couples d'aînés plus âgés (Milan et al, 2012).

[1] Cette évolution démographique est décrite de façon plus détaillée dans le rapport publié par la FCM en 2013 et intitulé : *Le vieillissement de la population canadienne – Le rôle des municipalités dans l'évolution démographique du Canada.*

Encadré 2
DÉFINITION DES AÎNÉS

Le SRQDV considère 65 ans comme l'âge servant à définir les personnes âgées, en se basant sur les groupes d'âge standard du Recensement de la population et de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Cet âge est également l'âge qui était établi par le gouvernement du Canada pour l'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse en 2012. Sous réserve de la disponibilité des données, le présent rapport distingue entre trois groupes d'âge dans la population d'aînés :

- Les personnes de 65 à 74 ans (jeunes aînés), au nombre de 2,7 millions et représentant 8,0 % de la population canadienne;
- Les personnes de 75 à 84 ans (aînés plus âgés), au nombre de 1,6 million et représentant 4,8 % de la population canadienne;
- Les personnes de 85 ans et plus (aînés les plus âgés), au nombre de 645 510 et représentant 1,9 % de la population canadienne.

Occasionnellement dans le rapport, les personnes de 85 ans et plus sont incluses dans le groupe des personnes de 75 à 84 ans lorsque certaines données ne sont pas accessibles pour les 85 ans et plus.

Source : Statistique Canada, Recensement 2011;, SCHL,2012

Le vieillissement de la population est aussi en train de redéfinir le profil de la population active. À mesure que des Canadiens avancent dans la soixantaine, plus le taux de retrait de ce groupe de la population active s'accentue. Toutefois, l'âge auquel sonne normalement la retraite devient élastique, car les aînés choisissent parfois, pour des raisons d'ordre financier ou de mode de vie, de remettre la retraite à plus tard ou de seulement alléger leur horaire de travail (Carrière et Galarneau, 2012).Dans la planification, l'évolution de la dynamique de la main-d'œuvre formée des aînés devra faire partie des questions importantes dont il faudra tenir compte dans les projets d'aménagements résidentiels et commerciaux, de même que dans la conception des réseaux de transport (Turcotte, 2012).

La plupart des aînés ont un revenu modeste et sont en situation de précarité économique

Les Canadiens âgés reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse et possèdent parfois leur maison, mais la plupart n'ont qu'un revenu très modeste[2]. En cette période d'après-récession où les économies et les revenus de retraite diminuent et où la facture d'épicerie et les frais de logement augmentent sans cesse, les aînés ont beaucoup de difficulté à pourvoir à leurs besoins alimentaires et à leurs services essentiels, y compris le logement.

Une étude de 2013 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a constaté la convergence de plusieurs aspects préoccupants.

AU CANADA, LE TAUX DE PAUVRETÉ PARMI LES AÎNÉS A COMMENCÉ À AUGMENTER APRÈS 30 ANS DE RECUL CONSTANT.

L'incertitude croissante sur le marché du travail et la perte d'emplois bien rémunérés, surtout parmi les hommes de 45 à 64 ans, ont fait apparaître une nouvelle vulnérabilité au sein des travailleurs plus âgés qui arrivent à l'âge de la retraite (Conseil national des aînés (CNA), 2013; Morissette, Zhang et Frenette, 2007).

Cette situation est d'autant plus inquiétante que les personnes âgées au Canada comptent fortement sur les régimes de retraite d'employeur et sur leurs épargnes pour leur revenu de retraite.

ALORS QUE LA MOYENNE DES TRANSFERTS AUX PERSONNES ÂGÉES EST DE 59 % DANS LES PAYS DE L'OCDE, AU CANADA, LES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX REPRÉSENTENT MOINS DE 40.5 % DU REVENU BRUT DES AÎNÉS (OCDE, 2013).

[2] Le revenu total médian de 2012, selon les données des déclarants, était de 24 630 $ pour l'ensemble des aînés (65 ans et plus). Statistique Canada, Tableau CANSIM 111-0035. http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=1110035&retrLang=fra&lang=fra. Les aînés vivant en famille comptant un couple avaient un revenu de 58,710 $. Les aînés hors famille avaient un revenu total médian de 25 400 $. Tableau CANSIM 111-0034. http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=1110034&retrLang=fra&lang=fra

Encadré 3

DÉFINITION D'UN MÉNAGE D'AÎNÉS

La notion de ménage d'aînés est définie par l'âge du « principal soutien du ménage », plutôt que par l'âge des personnes qui font partie du ménage. Le « principal soutien du ménage » est la première personne indiquée dans le questionnaire du Recensement en tant que celle qui paie le loyer ou le prêt hypothécaire, ou les taxes, ou la facture d'électricité, pour le ménage. Dans un ménage d'aîné, le principal soutien du ménage a 65 ans ou plus. Statistique Canada définit un ménage comme étant « une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada ». Un ménage peut se composer de deux familles ou plus qui partagent un logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule.

Statistique Canada, Dictionnaire du recensement 2011. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm

L'effritement des prestations des régimes de retraite d'employeur, allié aux faibles cotisations à des instruments d'épargne comme les Régimes enregistrés d'épargne retraite, ébranlent le régime de prévoyance retraite au Canada – et la sécurité financière future des aînés (Statistique Canada, 2015; Myles, 2013; Leech et McNish, 2013).

Vieillir chez soi : les obstacles

Un autre écueil qui attend les aînés provient des trous qui sont apparus dans le filet de sécurité social canadien au cours des trois dernières décennies, tant dans le logement social que les services de soutien et les services à domicile (Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), 2011a). La baisse des investissements publics dans ces domaines cruciaux est survenue alors que les frais d'utilisateur augmentaient pour toutes sortes de services comme le transport collectif et les activités récréatives, compromettant la santé et le bien-être de nombre d'entre eux (FCM, 2010).

La plupart des aînés vivent dans leur logement, et c'est là qu'ils veulent recevoir les services dont ils ont besoin (Conseil canadien de la santé (CCS), 2012)[3]. En vieillissant, et à mesure que leurs capacités et leur santé se détériorent, les aînés ont besoin de services comme les repas et l'entretien ménager, une aide pour faire leurs emplettes et du transport pour se rendre à leurs activités, recevoir des services et aller à leurs rendez-vous. Les services de soins à domicile, cependant, ne sont pas tous couverts par l'assurance santé ou les assurances (CCS, 2012)[4]. Le coût hebdomadaire moyen des services de soins à domicile pour les aînés varie de 134 $ à 412 $ dans les diverses régions sociosanitaires (CCS, 2012).

Une étude de 2014 sur les soins à domicile au Canada a révélé que seulement un peu plus d'un Canadien sur quatre de 75 ans et plus (27 %) comptait sur les services de soins à domicile, par rapport à environ un sur huit (13 %) parmi les plus jeunes aînés (Sinha et Bleakney, 2014)[5]. En l'absence de systèmes officiels, les aînés comptent de façon considérable sur le soutien bénévole de leur conjoint, de leurs voisins, de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de leurs amis (CNA, 2009; Turner et Findlay, 2012). Sans ce soutien, un aîné vivant seul peut se voir forcé de vivre dans un établissement de soins de santé (SCHL, 2013).

S'il est vrai que de donner des soins peut être valorisant et satisfaisant pour les aidants, ceux-ci disent aussi que cette responsabilité peut être éprouvante, stressante et accaparante (CSS, 2012; ICIS, 2011).

Les logements sont de moins en moins abordables

Les revenus stagnants ou en baisse et le sous-investissement de fonds publics dans les secteurs clés du système de logement ont rendu les logements beaucoup moins abordables pour tous les Canadiens. Depuis plus d'une décennie, les investissements stagnent dans le secteur du logement locatif privé, tandis que l'accès à la propriété résulte des bas taux d'intérêt et non pas de la hausse des revenus.

[3] La donnée de 93 % est largement acceptée, notamment dans des rapports cités aux présentes du Conseil national des aînés, de l'Organisation mondiale de la santé et du Conseil canadien de la santé.

[4] Les « soins à domicile » définis comme des « services complémentaires de santé » ne sont pas assurés en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*. Chaque province et territoire gère ses propres programmes et services publics de santé, qui varient en matière de couverture, de critères d'admissibilité et de schémas de financement. Beaucoup de provinces et territoires sous-traitent une partie de leurs services de soins à domicile à des organismes privés.

[5] La famille et les amis assurent la plus grande partie de l'appui. Selon Sinha et Bleakney, non moins de 88 % des bénéficiaires de soins à domicile reçoivent de l'aide de la famille et des amis. Dans la moitié des cas, cette aide est assurée en combinaison avec celle de professionnels de soins à domicile, et dans seulement 12 % des cas, les soins sont assurés exclusivement par des professionnels. Le transport et l'entretien ménager sont les types de services les plus courants assurés par la famille et les amis, tandis que les professionnels assurent la plupart du temps les soins seulement.

Dans les circonstances, les propriétaires qui se sont lourdement endettés sont très vulnérables à une éventuelle montée des taux d'intérêt. D'autres sont tout simplement incapables d'accéder à la propriété ou demeurent dans un logement qui ne convient plus à leurs besoins (Gaetz, Gulliver et Richter, 2014; FCM, 2008).

La campagne « Désamorçons la crise du logement au Canada » de la FCM a fait ressortir les nombreux facteurs qui ont engendré la pénurie de logements abordables au Canada aujourd'hui, soit :

- le prix élevé des maisons combiné aux bas taux d'inoccupation, ce qui a nui à l'abordabilité des logements,
  les frais des propriétaires ayant grimpé trois fois plus vite que les revenus entre 2005 et 2012;
- le manque chronique d'investissements dans le logement locatif privé, ce secteur ayant représenté moins de 10 % des mises en chantier dans les plus grandes villes canadiennes entre 2001 et 2013 (FCM, 2014);
- le retrait de l'aide financière publique accordée pour l'entretien et l'exploitation des logements sociaux actuels, et les graves répercussions sur les aînés les plus vulnérables.

La convergence de ces facteurs a entraîné des surinvestissements dans une gamme étroite de types de logement et de modes d'occupation qui ne conviennent pas à l'éventail des besoins de logement dans toutes les fourchettes de revenu. Il s'agit d'un enjeu crucial pour la population d'aînés croissante au Canada. Ces tendances ayant été laissées à elles-mêmes pendant longtemps, les aînés sont maintenant de moins en moins capables de se procurer un logement convenable et accessible à mesure que changent leur mode de vie, leur revenu, leur mobilité et leur état de santé.

La ville canadienne se transforme

Les difficultés soulevées par ces tendances socioéconomiques sont compliquées par le bâti et le fonctionnement des villes où vit la majorité des Canadiens. De façon générale, les villes canadiennes portent aujourd'hui la marque du *baby-boom*, apparu il y a maintenant plus de 50 ans.

CETTE PÉRIODE A ÉTÉ CARACTÉRISÉE PAR LE RAPIDE DÉVELOPPEMENT DES BANLIEUES; DES HABITATIONS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES CONÇUES POUR LES BESOINS DE LA FAMILLE NUCLÉAIRE TRADITIONNELLE; ET DES RÉSEAUX DE TRANSPORT AXÉS PRINCIPALEMENT SUR LES VÉHICULES PARTICULIERS.

Les aînés qui sont restés dans leur maison familiale ont besoin d'un véhicule particulier, ce qui devient un obstacle lorsqu'ils ne peuvent plus conduire (Patterson et al, 2014). Il n'est donc pas étonnant que le transport soit la forme d'aide bénévole la plus courante offerte aux aînés qui vivent chez eux (Turner et Findlay, 2012).

La ville canadienne, comme on l'a connue, change, transformée peu à peu par les plans d'aménagement d'envergure à long terme conçus par les gouvernements municipaux. Le logement et les réseaux de transport évoluent vers des lotissements plus compacts et plus denses, centrés sur le transport collectif, la marche et le vélo. Les initiatives guidées par ces tendances s'inscrivent maintenant dans un effort global pour construire et adapter les villes et les collectivités dans l'objectif de permettre aux aînés de « vieillir chez soi ».

2.2 Considérations stratégiques

Vieillir chez soi

À mesure que s'accentue le vieillissement et la longévité des Canadiens, les personnes âgées manifestent très majoritairement leur désir de vieillir à leur domicile. La notion de « vieillir chez soi » a été maintes fois évoquées au Canada, dans des sources comme le *Rapport final du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement* (Carstairs et Keon, 2009); *Le logement des aînés au Canada*, dans le cadre d'une série de rapports publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement (2012); et *Vieillir dans nos communautés coopératives*, un rapport de 2011 de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada.

VIEILLIR CHEZ SOI NE SE LIMITE PAS À RESTER DANS LE MÊME DOMICILE. AU CONTRAIRE, CELA PEUT AUSSI SIGNIFIER VIVRE DANS UN LOGEMENT BIEN ADAPTÉ À SES BESOINS DANS LA MÊME COLLECTIVITÉ OU RÉGION OU DANS UN ENDROIT AUTRE QU'UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE

D'après des recherches menées au Canada, non moins de 93 % des personnes âgées souhaitent vivre chez elles, dans leur collectivité, en vieillissant. Par contre, les aînés ne forment pas un groupe homogène. Certains veulent rester proches de leur famille et de leurs amis, ou encore dans une collectivité qui offre l'environnement de retraite qu'ils recherchent. D'autres encore veulent habiter un logement qui exige moins d'entretien et leur propose des services pour faciliter leur vie quotidienne. Beaucoup n'envisagent pas d'autres types de logement à moins qu'ils n'y soient forcés par les circonstances (SCHL, 2012).

Les cinq millions de Canadiens âgés forment une communauté complexe et dynamique, et ont des types de ménage et des besoins de logement très divers. Par conséquent, pour qu'il soit possible aux aînés de vieillir chez soi, il faut leur offrir toute une gamme de choix de logements et de transports, dans des villes et des collectivités conçues pour toutes les étapes de la vie[6] .

Choix de logements et de moyens de transport

Le choix d'un logement s'inscrit dans un continuum lié à l'évolution des besoins, et aussi faut-il proposer la gamme la plus large possible (encadré 4). Ce continuum doit tenir compte de la diversité de la population d'aînés au chapitre du mode de vie, de l'état de santé et du milieu culturel, et comporter des logements pour les gens âgés ayant des problèmes de santé mentale, des logements pour les collectivités intentionnelles[7], et des logements pour les aînés qui sont également de nouveaux Canadiens. Le continuum doit donc englober tout un éventail de types d'habitations - des maisons individuelles aux immeubles à logements, aux logements secondaires intégrés ou attenants et aux maisons intergénérations – de même qu'une gamme de services, comme des programmes de rénovation, d'aide à domicile et de soins palliatifs ou soins de longue durée. Le continuum de logement doit aussi inclure des propriétés et des logements subventionnés et des logements locatifs du marché, ainsi que d'autres modes d'occupation et d'outils financiers comme les habitations coopératives, les cohabitats et les logements à baux viagers[8].

Le but, en construisant et en adaptant les villes et les collectivités pour qu'elles offrent un éventail de logements et de moyens de transport, est d'en faire profiter tous les résidents – aînés, autres adultes, jeunes et enfants. Si on se met à la place d'un aîné, vieillir chez soi est la meilleure façon de s'éviter les tracas financiers et émotifs qu'entraîne le départ du milieu où l'on se sent à l'aise, tout en préservant sa qualité de vie à mesure que les besoins changent.

Les réseaux de transport efficaces sont ceux qui sont combinés à des collectivités conçues pour permettre un large éventail de modes de transport, dont les véhicules particuliers, le transport collectif, la marche et le vélo, pour ne nommer que ceux là. Mais il faut également des services publics et privés répondant aux vastes besoins des résidents, que ce soit du transport porte-à-porte par des bénévoles ou des taxis accessibles. Les villes et collectivités accessibles offrent aussi un bon équilibre d'infrastructures de transport bien conçues, y compris les voies publiques et les trottoirs ainsi que les installations pour le transport collectif et les cyclistes.

6 L'objectif de bâtir des villes inclusives conçues pour tous les âges fait partie du plan d'action du mouvement *8 80 Cities movement* établi à Toronto. Consultez : http://www.8-80cities.org/

7 Une collectivité intentionnelle est une collectivité résidentielle conçue expressément pour favoriser un degré élevé d'interaction sociale entre des résidents partageant généralement des valeurs sociales, politiques ou religieuses communes. Consultez : http://www.ic.org/

8 Les logements à baux viagers sont une autre forme de propriété suivant laquelle l'acheteur (un rentier, par exemple), achète le droit d'occuper un logement pendant une durée prolongée. L'acheteur verse une mise de fonds et paie par la suite des versements mensuels pour les frais d'entretien et les impôts fonciers. Consultez : http://www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=10455

LES PRINCIPES DES AMÉNAGEMENTS CENTRÉS SUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET DU POTENTIEL PIÉTONNIER PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉS DANS DE NOUVELLES COLLECTIVITÉS, MAIS AUSSI INTÉGRÉS AUX COLLECTIVITÉS EXISTANTES EN LES ADAPTANT EN CONSÉQUENCE.

La Ville de Vancouver favorise l'aménagement de logements à bas loyers pour les résidents âgés et cherche à augmenter la construction de logements destinés aux aînés à proximité des centres communautaires de quartier et des zones commerciales.

Au Canada, l'effet combiné d'une évolution socioéconomique rapide et de collectivités bâties en fonction des besoins de l'après-guerre représente une embûche considérable pour tous les ordres de gouvernement qui ont à cœur de soutenir leur population âgée croissante. Les gouvernements municipaux sont aux premières lignes de ces transformations, et s'efforcent de concevoir et gérer des collectivités pouvant offrir différents choix de logements et des réseaux de transport accessibles, comme il est nécessaire pour le bien-être des aînés et de tous les résidents (WHO, 2002).

Encadré 4
CONTINUUM DU LOGEMENT POUR LES AÎNÉS

LOGEMENTS ORDINAIRES	LOGEMENTS POUR UN MODE DE VIE AUTONOME ET ACTIF	LOGEMENTS-SERVICES	LOGEMENTS DE SOINS DE LONGUE DURÉE

La SCHL a élaboré un continuum de choix de logements très utile pour décrire tous les types, modes d'occupation et services connexes nécessaires pour permettre aux aînés de vieillir chez eux, dans la collectivité de leur choix. Cet éventail a été conçu en fonction des diverses préférences de mode de vie des aînés, de même que de leurs situations socioéconomiques et des divers degrés de soins dont ils ont besoin. Le continuum se divise en quatre catégories principales :

Les logements ordinaires : pour les aînés qui habitent le logement qu'ils ont occupé pendant toute leur vie active, et ceux qui déménagent dans une habitation plus petite comme un logement en copropriété ou un appartement locatif. Bien que les logements ordinaires ne soient pas conçus uniquement pour les aînés, ils conviennent à la grande majorité d'entre eux. C'est ainsi que la vaste majorité (92,1 %) des Canadiens âgés vivent dans un logement ordinaire ou conçu pour un mode de vie autonome.

Les logements favorisant un mode de vie autonome et actif : pour les aînés qui nécessitent peu ou pas d'assistance pour vaquer à leurs occupations quotidiennes. Ce type d'aménagement prend généralement la forme de complexes pour adultes où les logements sont associés à des installations récréatives. Dans la plupart des cas, ces logements font partie d'une collectivité d'aînés et les occupants peuvent être propriétaires ou locataires.

Les logements-services : pour les aînés qui nécessitent davantage de services personnels, notamment la préparation des repas, l'entretien ménager, les bains, la toilette, la prise de médicaments. Le logement-services se présente le plus souvent sous forme de logement locatif d'immeuble à logements qui est également une résidence pour retraités ou résidence pour personnes âgées. Les résidences pour retraités ou personnes âgées sont les plus courantes, mais la gamme des services de soutien est offerte dans tous les logements de soutien en général. Un logement-services englobe des services de soins personnels et des activités récréatives sur place ou dans un autre lieu, et accessibles aux résidents ou aux aînés du quartier. Selon Statistique Canada, quelque 3,2 % des aînés vivaient dans une résidence pour personnes âgées en 2011.

Les logements de soins de longue durée : Ces logements, désignés établissements résidentiels de soins de longue durée, foyers de soins spéciaux ou centres d'hébergement et de soins de longue durée sont conçus pour les personnes qui ne peuvent plus vivre de façon autonome et nécessitent des soins infirmiers et une surveillance en tout temps. Ces établissements peuvent être exploités par des sociétés privées, des organismes sans but lucratif ou le secteur public. D'après Statistique Canada, 3,9 % des aînés vivaient dans des établissements de soins de longue durée en 2011.

Source : adapté de *Le logement des aînés au Canada, volume 2*, SCHL (2012a).

PORTRAITS DE COLLECTIVITÉS

LA RÉGION DE YORK

Un virage démographique suscité par le vieillissement de la population est en cours dans la municipalité régionale de York. Entre 2006 et 2011, la population d'aînés a bondi de 31,6 % alors que la population régionale s'est accrue de 15,7 %. La Région a réagi à cette évolution démographique en mettant sur pied plusieurs initiatives. En 2014, le conseil régional a approuvé une nouvelle élaboration de la stratégie pour les aînés de la Région de York, qui permettra d'exposer clairement le rôle et l'orientation que doit poursuivre la Région de York pour soutenir ses aînés. Elle aidera aussi la Région à apporter les modifications requises à ses programmes et services pour suivre l'évolution des besoins. Également en 2014, la Région de York a lancé la campagne Make Rental Happen afin de stimuler le secteur locatif privé. La pénurie de logements locatifs est l'une des principales sources de difficultés financières pour de nombreux résidents. La campagne incite tous les partenaires à redéfinir le logement locatif et à examiner de nouvelles façons d'accroître le parc locatif. www.york.ca/makerentalhappen

Par ailleurs, en soutien aux besoins de mobilité de sa population changeante, la Région de York a mis en œuvre le programme myRide en 2009, un programme s'adressant aux personnes de tous âges et de toutes capacités qui ont besoin de connaissances et de compétences supplémentaires pour tirer le maximum des services de transport collectif/Viva de la Région de York. Ce programme est conçu pour des besoins et des capacités divers, et est particulièrement utile pour les nouveaux Canadiens, les personnes ayant des incapacités et les aînés peu habitués aux transports collectifs. www.yorkregiontransit.com/en/programs/myride.asp

Source : Région de York, document fourni pour le Rapport sur le vieillissement 2014 du SRQDV; le profil des aînés et des baby-boomers de la Région de York est accessible à l'adresse suivante : http://www.york.ca/wps/wcm/connect/yorkpublic/a3b167bb-3da1-4002-b294-abe88d71bdfd/Profile_of_Boomers_and_Seniors_Jan_2014.pdf?MOD=AJPERES

LA RÉGION DE PEEL

À l'instar de toutes les municipalités du Canada, la Région de Peel fournit divers programmes pour soutenir les aînés en santé qui mènent une vie active et engagée. Étant donné la croissance projetée de la population âgée, le conseil régional a adopté la priorité suivante pour son mandat de 2010 à 2014 : évaluer l'incidence du vieillissement de la population sur les services de santé et services sociaux assurés. L'analyse réalisée par le personnel a permis de constater que les services suivants seraient touchés : logement abordable, soins de longue durée à domicile, services de soutien communautaire pour les aînés (p.ex. programmes de jour pour adultes, soins de relève), services paramédicaux, programmes de santé publique pour les aînés (p.ex. prévention des chutes), programme dentaire pour les personnes âgées à faible revenu, projet Lifesaver Peel et service 211 d'information et de référence.

Les prévisions financières préliminaires établies jusqu'en 2041 indiquent que la Région de Peel ne sera plus en mesure de servir autant d'aînés que lui permet actuellement son ensemble de programmes et de services. En mai 2013, un comité directeur pour la priorité du mandat du conseil relative au vieillissement de la population a été formé par le conseil régional afin de guider les décisions à prendre quant aux rôles que la Région pourrait assumer et les services qu'elle pourrait procurer en tant que municipalité de palier supérieur. De juin 2013 à mai 2014, le comité directeur a examiné les plus récents faits réunis par les experts de ce secteur et s'est penché sur les enjeux entourant la croissance de la population d'aînés.

Le 26 juin 2014, les 26 recommandations du comité directeur ont été approuvées à l'unanimité. Ces recommandations fixent les limites qui orienteront les rôles et les niveaux de service possibles dans le cadre des programmes et services régionaux assurés actuellement aux aînés, tout en aidant à guider le processus décisionnel de la Région à l'avenir. Toutes ces recommandations sans exception sont fondées sur les principes de la collaboration, de la responsabilité financière et du bien public.

De plus amples renseignements sont accessibles au lien suivant :
http://www.peelregion.ca/council/agendas/2014/2014-06-26-rc-agenda.pdf.

3.

ANALYSE : COMPRENDRE LES REVENUS, LES LOGEMENTS ET LES MODES DE TRANSPORT DES AÎNÉS

Les municipalités canadiennes s'emploient très activement à concevoir des collectivités qui favorisent le bien-être des aînés. L'analyse ci-dessous décrit certaines des difficultés et des possibilités dont il faut tenir compte dans les interventions pour s'adapter à une population vieillissante. La présente section met en relief plusieurs constatations importantes découlant de l'étude de certaines indicateurs communautaires choisis ayant trait aux revenus, aux logements et aux modes de transport des aînés. Ces indicateurs font partie du cadre des indicateurs du Système de rapports sur la qualité de vie (voir la liste complète des indicateurs à www.municipal-data-donneesmunicipales.ca).

L'ÉTUDE A RÉVÉLÉ QU LA POPULATION DES AÎNÉS EST TRÈS DIVERSE ET DYNAMIQUE, MAIS LE CHOIX DE LOGEMENTS ET DE MODES DE TRANSPORT QUI LEUR EST OFFERT L'EST BEAUCOUP MOINS.

Les investissements publics et privés ne leur procurent pas un grand éventail de produits et de services. Cet éventail doit néanmoins être élargi afin de répondre à la diversité des besoins.

3.1 Une population diverse et dynamique

Les faits relevés dans le présent rapport dépeignent une population de personnes âgées aussi complexe que diverse. Cette diversité est visible dans tous les groupes d'âge, mais également d'une collectivité à une autre.

Figure 1 : Les milieux de vie des aînés

TYPES DE MÉNAGE PAR GROUPES D'ÂGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2011

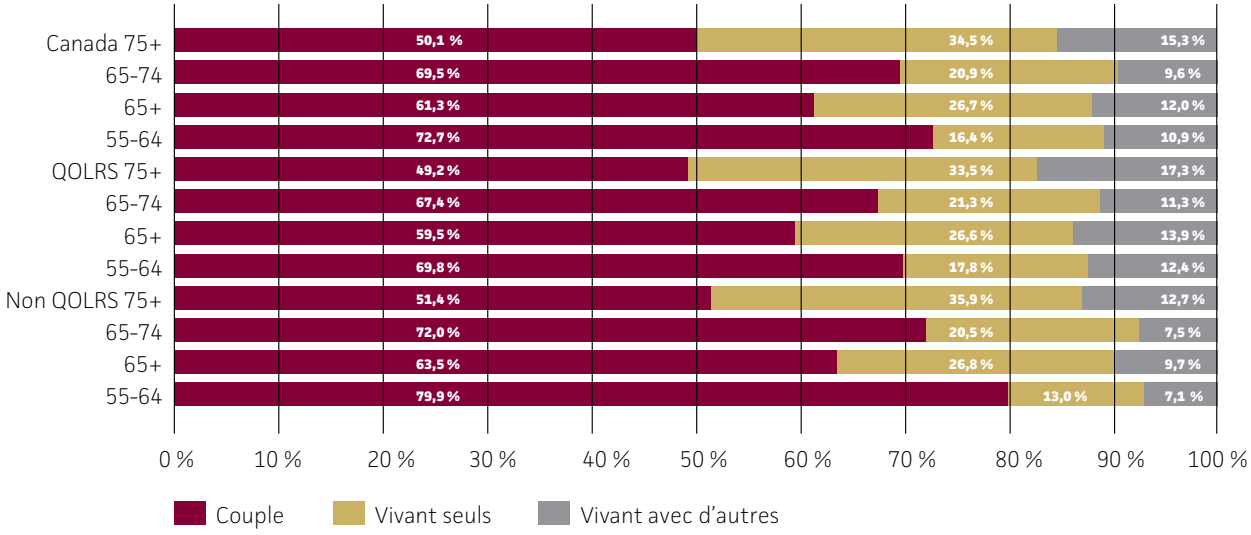

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, 98-312-XCB2011028

Le défi de tous les gouvernements est de satisfaire à la fois cette complexité et cette diversité. L'efficacité à y parvenir peut être mesurée plus étroitement par les types de logements et de modes de transport proposés aux aînés, et de façon plus large par la façon dont nos villes et nos collectivités sont conçues et construites.

Certes, les Canadiens de 65 ans présentent des points en commun, mais leurs différences sont bien plus nombreuses que leurs similitudes. Le présent rapport met l'accent sur trois de ces différences : l'âge, l'état de santé et le logement.

3.1.1 LA DIFFÉRENCE D'ÂGE

Dans le présent rapport, les Canadiens âgés sont répartis en trois groupes : les jeunes aînés (65 à 74 ans), les aînés plus âgés (75 à 84 ans) et les aînés les plus âgés (85 ans et plus). Les différences n'ont pas toutes la même ampleur d'un thème et d'un indicateur à un autre, mais elles ressortent toutefois clairement. En général, les aînés les plus âgés affichent la croissance démographique la plus rapide et sont aussi ceux qui font face aux plus grandes difficultés.

Six aînés sur dix vivent dans un ménage formé d'un couple

De façon prévisible, la probabilité de vivre en couple diminue avec l'âge. Selon le Recensement de 2011, près des trois quarts (72,7 %) des pré-aînés (55 à 64 ans) vivaient dans un ménage formé d'un couple, tandis qu'à 65 ans et plus, la proportion chutait à 61,3 % (figure 1). Parmi les aînés de 65 à 74 ans, 69,5 % vivaient en couple, alors que seulement 50,1 % des personnes de 75 ans et plus vivaient en couple.

Figure 2 : Les milieux de vie des aînés

TYPES DE MÉNAGE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

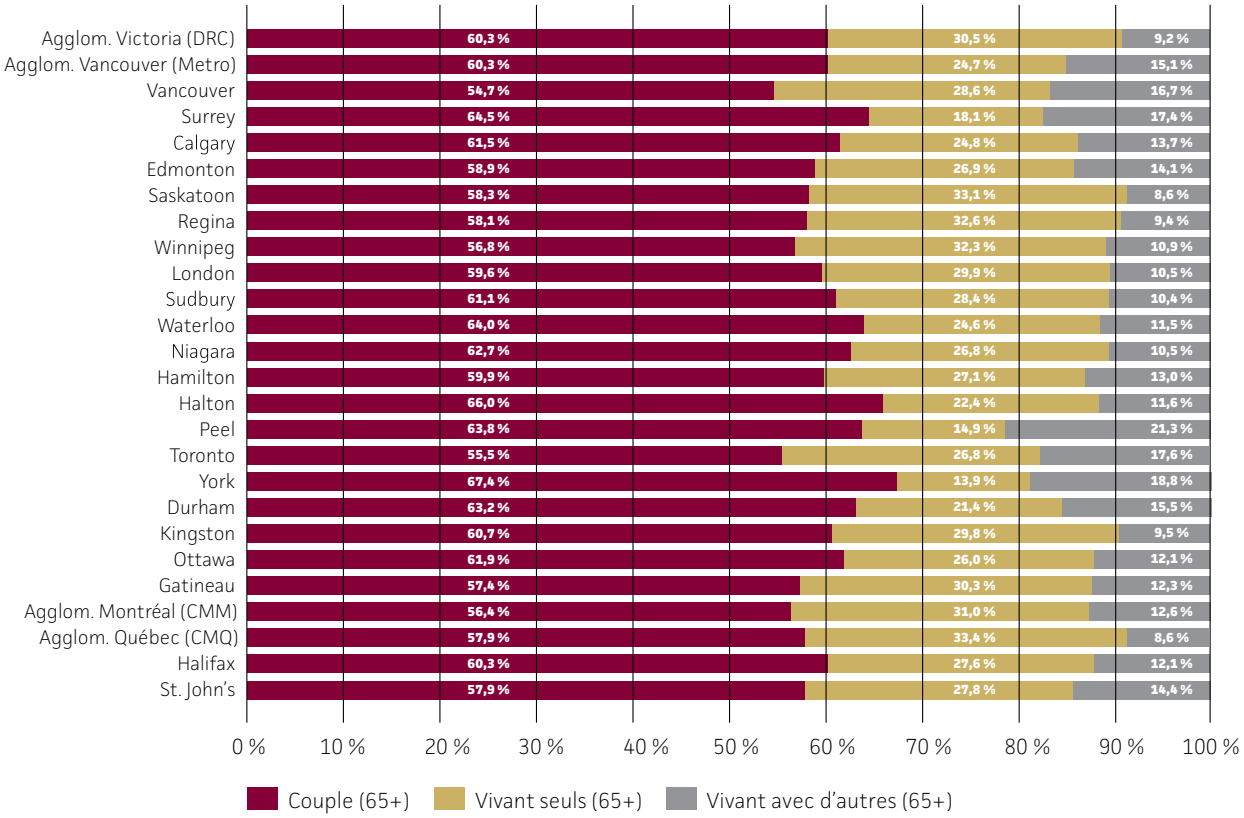

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, 98-312-XCB2011028

Encadré 5

DÉFINITION DES TYPES DE MÉNAGES

Les types de ménages des personnes âgées et non âgées sont présentés dans trois catégories s'excluant mutuellement :

- **Couples,** englobant les conjoints mariés et en union libre et n'incluant pas les enfants;
- **Vivant seuls,** soit les personnes ne vivant avec personne d'autre;
- **Vivant avec d'autres,** englobant les parents sans conjoint, les enfants vivant avec leur famille et un ou deux parents, les aînés vivant avec des enfants adultes, d'autres personnes apparentées ou non apprentées et excluant les conjoints mariés et conjoints en union libre.

Les données sur les types de ménages de la présente section ne comprennent pas celles sur les aînés qui vivent dans un logement collectif, comme dans des centres de soins de longue durée ou des foyers collectifs pour aînés.

Source : Statistique Canada, Dictionnaire du recensement 2011.

Un nombre considérable d'aînés vivent seuls

En 2011, plus d'un aîné sur quatre (26,7 %) vivait seul, soit un total de 1,2 million au Canada et de 667 380 dans les collectivités participant au SRQDV. La tendance à vivre seul s'accentue rapidement avec l'âge. Ainsi, 8,7 % des Canadiens non âgés vivaient seuls en 2011, mais la proportion grimpait à 20,9 % pour les jeunes aînés (65 à 74 ans) et à 34,5 % pour les aînés plus âgés et les plus âgés (75 ans et plus).

Les aînés vivant seuls sont très souvent des femmes. En 2011, les femmes de 85 ans et plus étaient presque deux fois plus nombreuses à vivre seules que les hommes du même groupe d'âge (36,65 % par rapport à 21,8 %). L'espérance de vie des femmes est encore plus élevée que celle des hommes, mais l'écart se rétrécit.

3.1.2 LA DIFFÉRENCE D'ÉTAT DE SANTÉ

Il n'existe pas beaucoup de données sur l'état de santé. Toutefois, les recherches confirment que l'état de santé est lié plus étroitement aux modifications au mode de vie et à la mobilité qu'à l'âge. Globalement, les aînés contemporains vivent plus vieux que ceux des générations précédentes et sont en meilleure santé que jamais.

Par exemple, dans un sondage de 2008-2009, la plupart des Canadiens de moins de 85 ans ne faisaient état d'aucune restriction fonctionnelle (ICIS, 2011)[9]. À compter de 85 ans, la plupart avaient au moins quelques légères restrictions, mais plus de 70 % menaient encore une vie autonome dans leur propre logement. Pour ce qui est des jeunes aînés ayant de 65 à 74 ans actuellement, leur état de santé est plus semblable à celui des adultes de 45 à 64 ans qu'à celui des aînés plus âgés.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) révèle que les aînés de 75 ans et plus ne disent pas toujours recevoir plus de soins de santé que les jeunes aînés. En réalité, les plus forts usagers sont ceux qui ont davantage de problèmes chroniques, sans égard à l'âge. Il faut donc en déduire que pour favoriser le but de vieillir chez soi, les municipalités devraient centrer leurs interventions sur les limites de santé ou d'activité physique plutôt que simplement sur la question de l'âge.

UNE DÉTÉRIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ ET UN RECOURS PLUS SUIVI AUX SOINS DE SANTÉ SONT NÉCESSITÉS PLUS PROBABLEMENT PAR DES PROBLÈMES DE SANTÉ CHRONIQUES QUE PAR L'ÂGE EN SOI (ICIS, 2011A)[10].

[9] Le quart de tous les aînés de 85 ans et plus ont fait état d'une restriction fonctionnelle modérée (15 %), grave (5 %) ou totale (5 %).

[10] En 2009, 74 % des aînés ayant un seul problème de santé chronique se sont dits quand même en bonne santé, par rapport à seulement 27 % de ceux qui en avaient quatre ou plus.

Figure 3 : Les milieux de vie des aînés

MÉNAGES DONT LE PRINCIPAL SOUTIEN EST ÂGÉ DE 65 ANS ET PLUS, PAR TYPES DE LOGEMENT, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV, DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

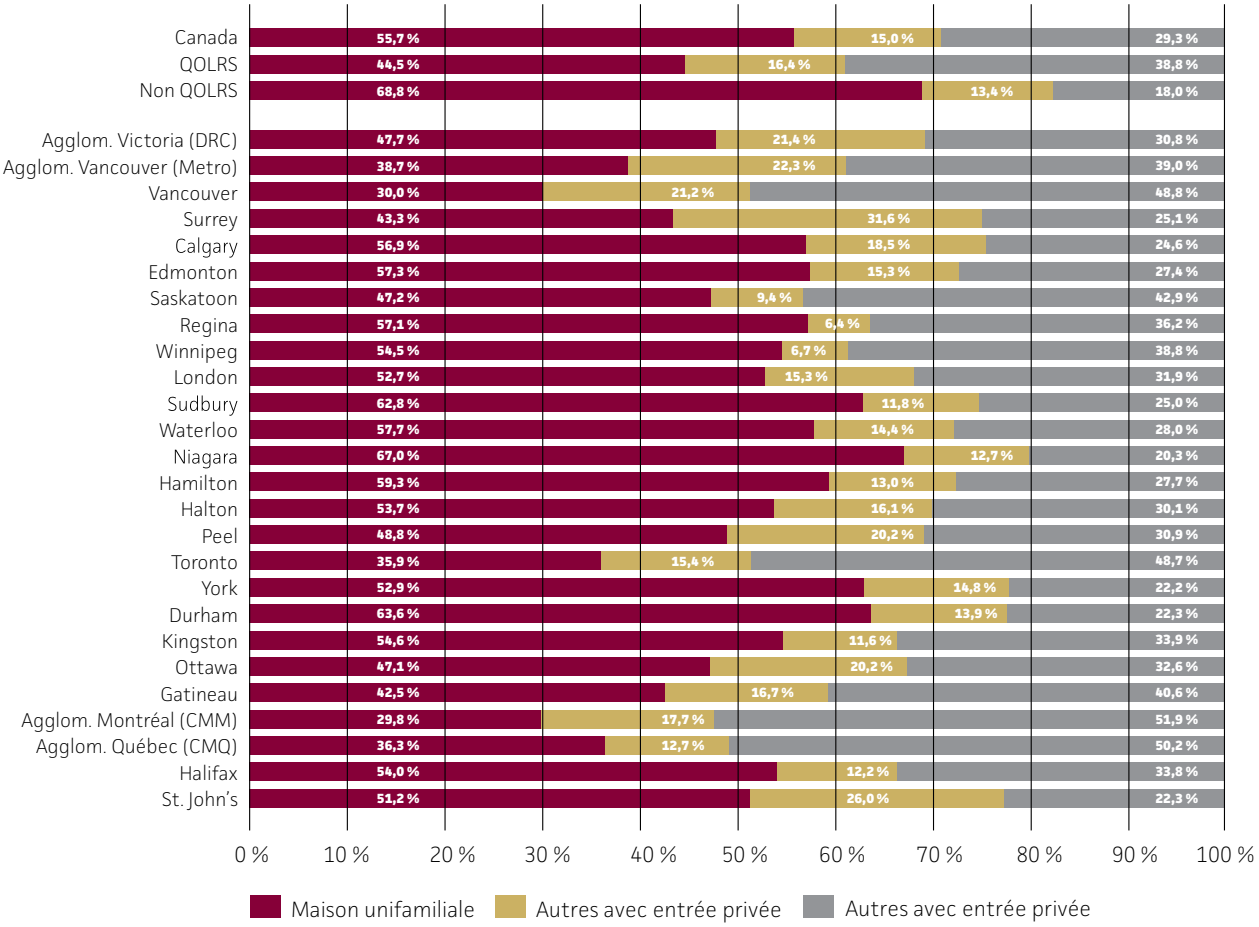

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages canadiens (ENM) 2011, commande spéciale

3.1.3 LA DIFFÉRENCE AU CHAPITRE DE LA PRÉFÉRENCE DE LOGEMENT

La préférence de logement parmi les aînés des différentes villes canadiennes est un autre contraste évident (figure 3). La forme dominante de logement dans l'ensemble du Canada est la maison unifamiliale, puisqu'elle est le choix de plus de la moitié des ménages d'aînés (55,7 %). En outre, les aînés des centres de plus petite population – les collectivités ne participant pas au SRQDV aux fins de la présente étude – sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans une maison unifamiliale que ceux des grands centres (68,5 % et 44,5 %, respectivement).

À l'opposé, les aînés des plus grandes collectivités participant au SRQDV vivent plus souvent en appartement (43,6 %) que ceux des collectivités qui ne participent pas au SRQDV (18,0 %). Plus de 40 % des ménages dirigés par un aîné vivent en appartement dans les quatre villes de Vancouver, Saskatoon, Toronto et Gatineau. Les aînés des grandes villes du Québec vivent plus majoritairement en appartement qu'ailleurs, puisqu'environ la moitié des ménages dirigés par un aîné dans l'agglomération de Montréal (CMM) et de Québec (CMQ) vivent en appartement. Parmi les aînés vivant en appartement, 31,6 % sont propriétaires de leur logement. Dans les collectivités participant au SRQDV, ils sont 35,9 %.

Encadré 6

DÉFINITION DES TYPES DE LOGEMENT

Les trois types de logement présentés à la figure 3 sont définis par Statistique Canada comme suit :

- **Unifamiliale :** maison individuelle non attenante
- **Autres logements avec entrée privée :** regroupe cinq catégories – maison jumelée, maison en rangée, appartement dans un duplex, autre maison individuelle attenante et logement mobile.
- **Appartement :** regroupe deux sous-catégories d'immeubles à logements multiples, soit ceux de moins de cinq étages et ceux de cinq étages ou plus.

Dans le présent rapport, les logements collectifs désignent particulièrement les établissements de soins spécialisés appartenant aux deux grandes catégories suivantes :

- **Les résidences pour les personnes âgées**, qui proposent des services comme les repas, l'entretien ménager, la surveillance des médicaments et de l'aide pour les bains, de même qu'une surveillance pour des résidents autonomes dans une large mesure. Les résidences pour les personnes âgées représentent 45 % de tous les établissements de soins spécialisés pour aînés au Canada, et 41 % des établissements de soins spécialisés des les collectivités participant au SRQDV.
- **Les établissements de soins de longue durée pour aînés**, y compris les établissements de soins infirmiers, qui fournissent un éventail de services de soins de santé comme une surveillance permanente de l'état de santé et des soins en tout temps, ainsi que les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et les hôpitaux de soins de longue durée, qui offrent des soins médicaux, infirmiers et spécialisés continus pour des patients recevant des soins de longue durée qui ne peuvent accomplir seuls les activités de la vie quotidienne.

Les données sur les logements collectifs sont présentées par nombre de logements ou par population vivant dans chaque logement, plutôt que par nombre d'unités de chaque établissement de soins infirmiers ou de résidence pour personnes âgées.

Source : Statistique Canada, Dictionnaire du recensement 2011 http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/98-301-X2011001-fra.pdf et Anne Milan, et al (2012). http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011003_4-fra.pdf

Figure 4 : Les milieux de vie des aînés

MÉNAGES PAR MODES D'OCCUPATION ET PAR GROUPES D'ÂGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2011

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages canadiens (ENM) 2011, commande spéciale

Ce genre de différence en matière de préférence de logement est aussi manifeste dans le mode d'occupation (figure 4). Le taux d'aînés propriétaires de leur logement est élevé partout au Canada, surtout dans les collectivités ne participant pas au SRQDV. En 2011, près des trois-quarts des ménages d'aînés (73,6 %) étaient propriétaires de leur logement. Ils étaient 70,3 % dans les collectivités participant au SRQDV et 77,5 % dans les collectivités ne participant pas au SRQDV.

Par ailleurs, un nombre considérable d'aînés des grandes régions urbaines sont des locataires, notamment au Québec. Trois ménages d'aînés sur dix (29,7 %) des collectivités participant au SRQDV devaient occuper un logement locatif, par rapport à seulement 22,1 % dans le reste du Canada. L'écart dans le mode d'occupation entre les grandes villes et le reste du Canada est plus marqué parmi les aînés plus âgés. Dans les grandes villes, près d'un ménage sur trois dirigés par des aînés de 75 ans et plus loue son logement. Par contre, à l'extérieur des collectivités participant au SRQDV, tout juste un peu plus d'un ménage d'aînés sur quatre est locataire.

3.1.3.2. LA DIFFÉRENCE DE REVENU

Le revenu après impôt moyen déclaré par les aînés varie beaucoup entre les collectivités participant au SRQDV, l'écart séparant le revenu le plus élevé du plus bas étant de plus de 14 000 $. Ainsi, la moyenne de revenu après impôt s'échelonnait de 28 745 $ pour les aînés de la CMQ à 43 014 $ pour les aînés de Calgary (figure 6). Les ménages d'aînés vivant dans de grands centres ont un revenu après impôt plus élevé en moyenne que les aînés vivant dans des centres moins populeux, soit 33 572 $ et 28 740 $, respectivement.

Figure 5: Les milieux de vie des aînés

MÉNAGES DE PROPRIÉTAIRES PAR GROUPES D'ÂGE, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

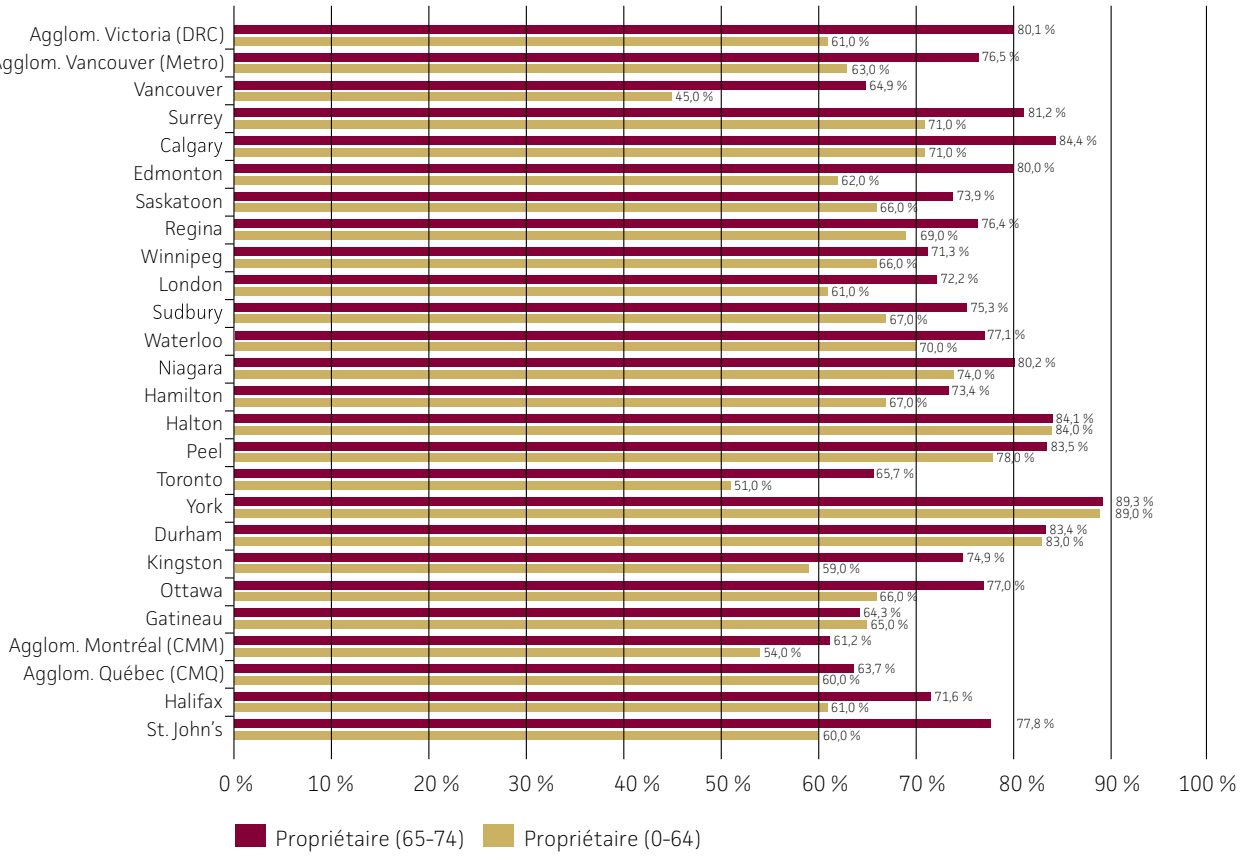

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, 99-014-X2011028

Figure 6 : Le revenu des aînés

REVENU APRÈS IMPÔT MOYEN DES DÉCLARANTS DE 65 ANS ET PLUS ET DE LEURS DÉPENDANTS, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

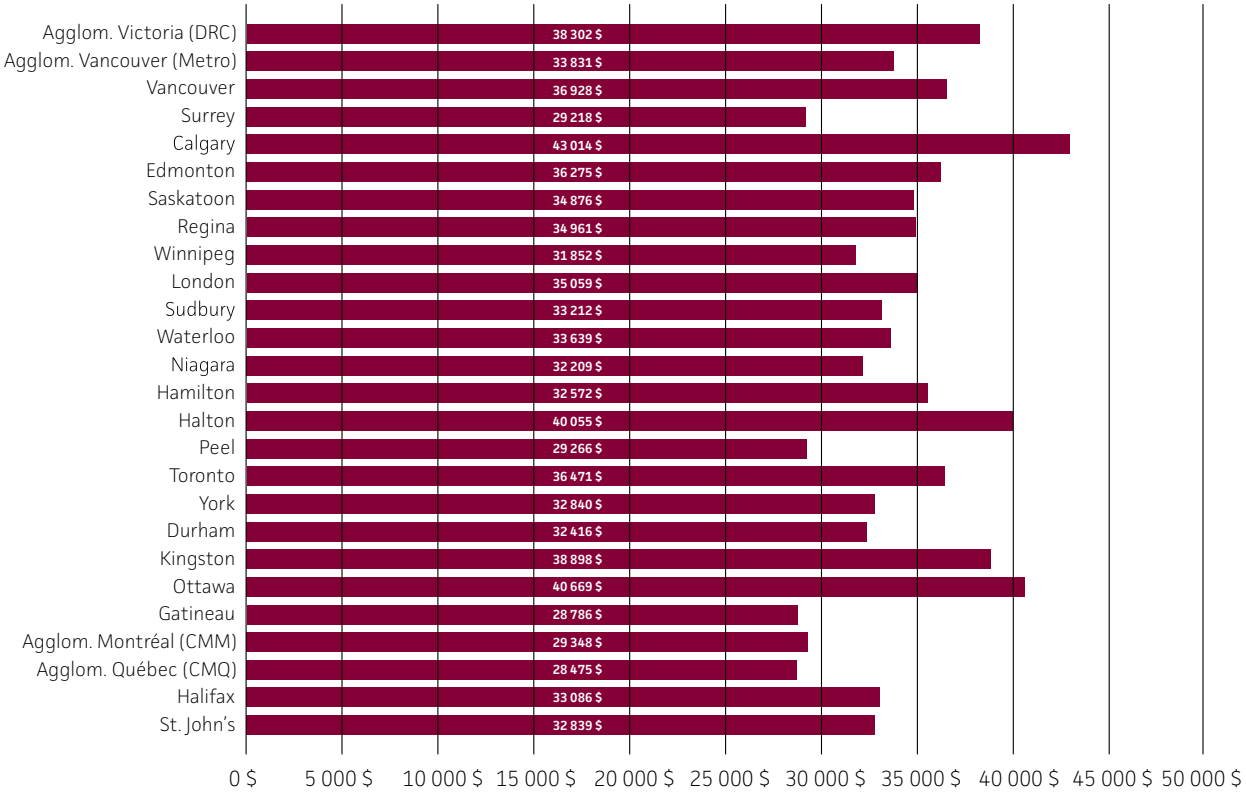

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Revenu et démographie selon les quartiers, tableau 8, 2011

Ces écarts sont étroitement liés aux écarts dans les transferts gouvernementaux qui constituent une source de revenu pour les aînés, comme le montre la figure 9. Les villes où les aînés ont un revenu relativement élevé (Ottawa, Halton et Kingston) se caractérisent également par la moins grande dépendance de leurs aînés envers les transferts gouvernements en tant que source principale de revenu. C'est tout le contraire dans d'autres collectivités, notamment la CMQ, Gatineau, Surrey et Peel, où une plus grande proportion d'aînés a un revenu moyen plus bas et compte davantage sur les transferts gouvernementaux.

3.1.3.3 LA DIFFÉRENCE DANS LE DEGRÉ DE PAUVRETÉ

Les taux de pauvreté parmi les aînés sont comparativement supérieurs dans les collectivités participant au SRQDV, et cela même si les aînés vivant dans les grandes villes ont généralement un revenu moyen plus élevé que les aînés du reste du Canada.

En 2011, les aînés à faible revenu représentaient 7,9 % des aînés dans les collectivités participant au SRQDV comparativement à 5,0 % dans les collectivités ne participant pas au SRQDV (figure 7). Ce pourcentage signifie donc que 215 600 aînés à faible revenu vivent dans les plus grandes villes du Canada, soit les deux tiers des plus de 325 000 aînés à faible revenu du Canada. Les taux de pauvreté varient considérablement d'une ville à une autre, atteignant plus de 14 % à Vancouver, Surrey et Peel et moins de 3 % à Kingston, Niagara et Sudbury.

Figure 7 : Le revenu des aînés

AÎNÉS À FAIBLE REVENU (MFR-API) EN % DE TOUS LES AÎNÉS, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV, DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, MOYENNES DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

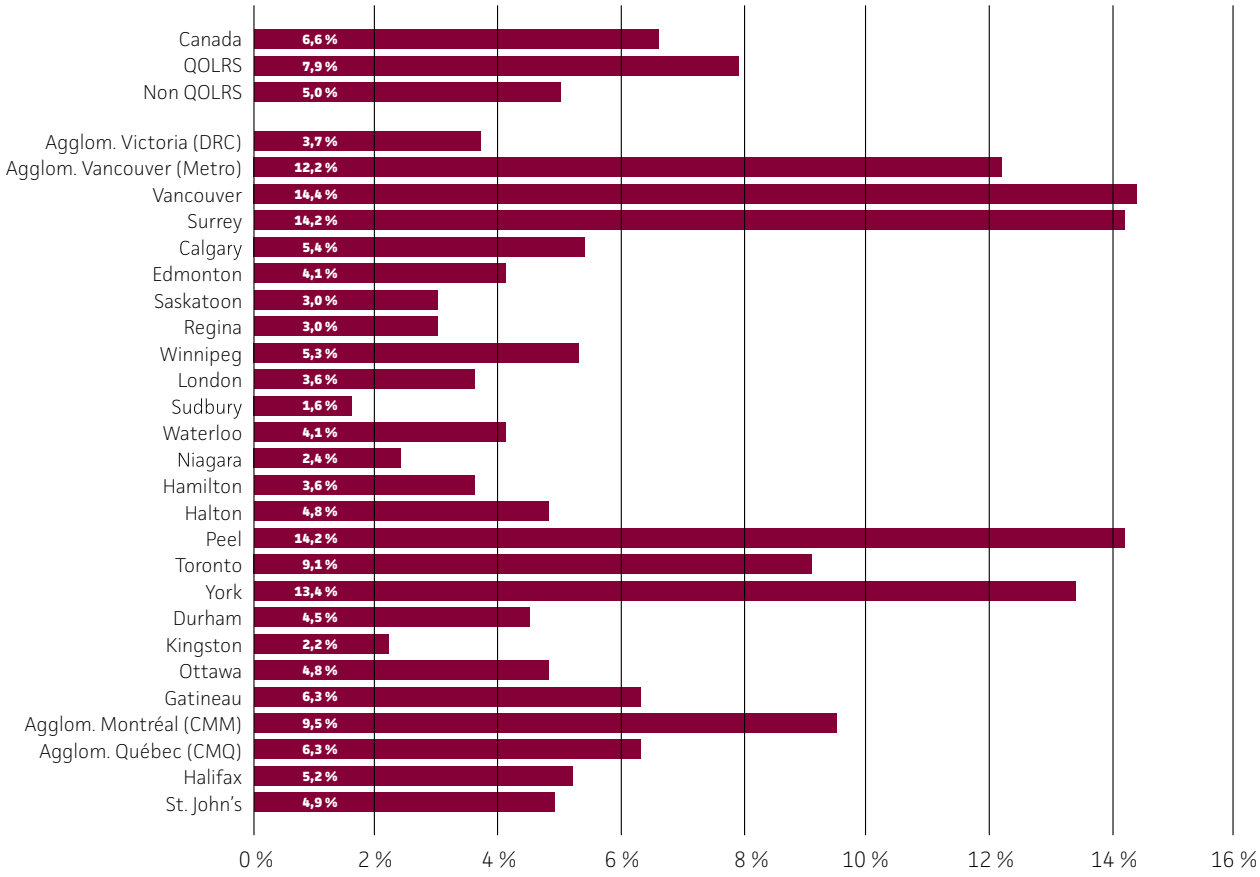

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1, tableau F-18, 2011

Encadré 7

DÉFINITION DU FAIBLE REVENU

Le rapport s'appuie sur la notion de mesure de faible revenu après impôt (MFR-APl) pour faire état de la pauvreté. La **mesure de faible revenu après impôt (MFR-APl)** établit que les personnes hors famille et les familles sont pauvres si leur revenu après impôt est moins de 50 % du revenu médian de toutes les familles dans une année donnée, ajusté selon la taille des familles. Elle ne tient pas compte de la taille des collectivités dans le calcul des taux de faible revenu. En 2011, le seuil de faible revenu après impôt d'un ménage de quatre personnes était de 39 860 $, celui d'un ménage de deux personnes était de 28 185 $ et celui d'une personne vivant seule était de 19 930 $.

L'estimation du faible revenu dérivée du tableau 18 du Fichier des familles diffère sensiblement de celle basée sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Outre le fait que le tableau 18 utilise des méthodes différentes pour calculer le faible revenu, les données d'impôt qui sous-tendent ce tableau portent sur une population différente et de plus grande taille que celle utilisée dans l'EDTR. La mesure de faible revenu est expliquée en détail à http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2013002/lim-mfr-fra.htm.

3.2 La vulnérabilité économique des aînés

Une analyse attentive du revenu des aînés, comme celle présentée ci-dessous, révèle que les aînés sont vulnérables aux coûts liés au vieillissement et aux limites actuelles du système de logement au Canada.

L'EFFRITEMENT DE L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE ET DES REVENUS DE RETRAITE ET L'ACCROISSEMENT DU TAUX D'ENDETTEMENT DEPUIS LA RÉCESSION SONT DEUX FACTEURS QUI MINENT LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES AÎNÉS

(BMO, 2012; Equifax, 2013; Tal et Shenfeld, 2013)

La plupart du temps, les aînés ont un revenu fixe – seulement 14,6 % des Canadiens aînés avaient un revenu d'emploi en 2011 (figure 9) –, et ont donc peu de marge de manœuvre pour faire face à des dépenses imprévues. Ces difficultés financières limitent non seulement les choix de logement des aînés, mais constituent également une menace éventuelle à leur sécurité économique et à leur bien-être.

Le coût élevé de la vie est particulièrement préoccupant pour les nombreux aînés qui touchent un revenu fixe. Par exemple, les aînés propriétaires de leur logement dépensent environ 5 000 $ par année pour leurs frais d'habitation, notamment les impôts fonciers, l'entretien et le chauffage (CNA, 2009). Les ménages d'aînés paient également beaucoup plus pour leurs soins de santé et encore davantage à mesure qu'ils vieillissent et que leur état de santé se détériore (Chartwell, 2014). D'après une étude, lorsqu'un aîné doit payer pour des soins de longue durée, son coût de la vie de base s'en trouve plus que doublé (MacDonald et al., 2007).

L'incertitude du marché de l'emploi et la diminution des emplois bien rémunérés accroissent la vulnérabilité des travailleurs qui arrivent à l'âge de la retraite (RHDSC, 2008; PEPSO, 2013). La situation des travailleurs plus âgés déplacés est particulièrement précaire. Les périodes plus longues de chômage, les possibilités d'emploi plus rares, les frais élevés de recherche d'emploi, une santé parfois plus fragile et la discrimination fondée sur l'âge sont autant de freins aux efforts des travailleurs licenciés qui recherchent un emploi comparable. Par conséquent, nombre d'entre eux doivent accepter des emplois à plus petit salaire pour joindre les deux bouts (Bernard, 2012).

Les Canadiens aînés ont un revenu modeste

Le régime canadien de revenu de retraite a été salué dans le monde comme un exemple à suivre. Grâce à la combinaison de régimes de retraite d'employeur et de programmes publics (Régime de pensions du Canada, Supplément de revenu garanti et pension de la Sécurité de la vieillesse) et de fonds d'épargne comparativement élevés, la plupart des aînés pouvaient échapper à la pauvreté.

Figure 8 : Le revenu des aînés

REVENU APRÈS IMPÔT MOYEN DES DÉCLARANTS ET DES DÉPENDANTS, PAR GROUPES D'ÂGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2011

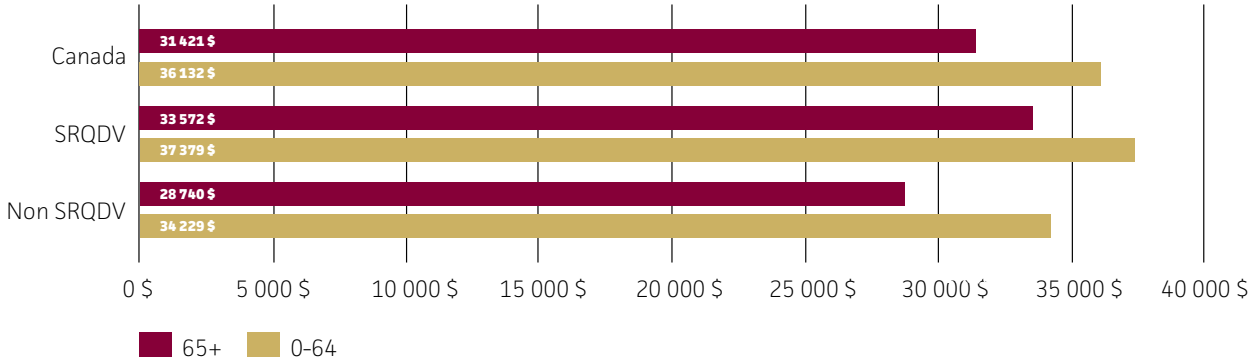

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1, Revenu et démographie selon les quartiers, tableau 8, 2011

Aujourd'hui, la plupart des Canadiens aînés ont un revenu modeste provenant de rentes, de placements, d'avantages gouvernementaux et parfois de revenus d'emploi. Comme le montre la figure 8, en 2011, le revenu après impôt moyen de tous les aînés était de 31 421 $ - soit quelque 4 700 $ de moins que le revenu moyen des adultes non âgés (36 132 $)[11].

Les jeunes aînés sont en meilleure situation financière que les plus âgés, ceux-ci étant souvent, ceux-ci étant souvent aux prises avec de plus grandes difficultés financières occasionnées par le coût élevé de la vie (logement, soins de santé et soutien à domicile) et des ressources financières plus limitées. Les données de l'ENM de 2011 confirment que le revenu après impôt moyen des aînés de 75 ans et plus était alors d'environ 10 % moins élevé que celui des jeunes aînés (65 à 74 ans).

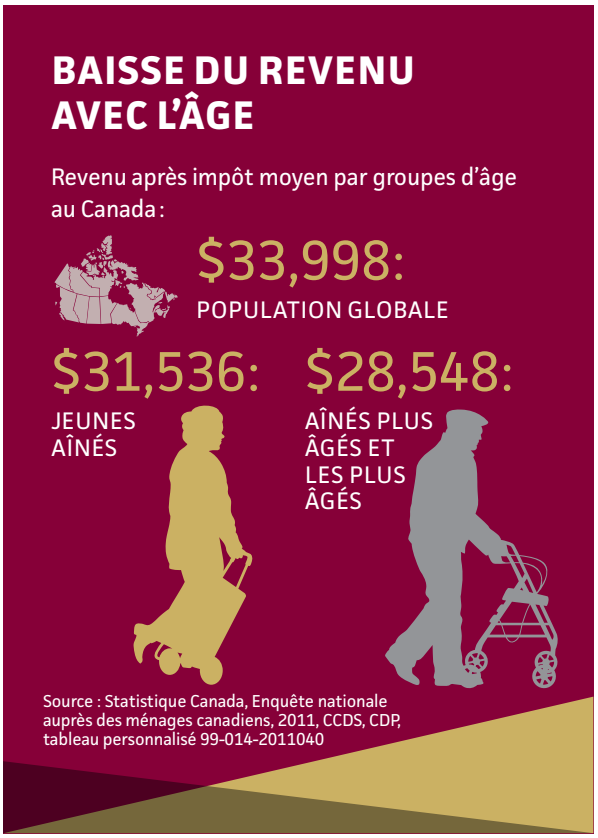

Les régimes de retraite d'employeur ne sont plus un gage de sécurité et l'épargne diminue

Tant que l'économie a procuré de bons emplois, bien rémunérés, et des avantages satisfaisants, les Canadiens ont pu épargner suffisamment et le système de sécurité de la retraite a été efficace. Des programmes publics comme le RPC/RRQ, la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) parvenaient à combler les lacunes. Mais l'économie a changé.

LES RENTES DE L'EMPLOYEUR, PAR EXEMPLE, N'OFFRENT PLUS LE MÊME DEGRÉ DE SÉCURITÉ AU MÊME NOMBRE DE TRAVAILLEURS.

Seul le tiers de la population active canadienne est protégé par un régime enregistré de retraite, en baisse par rapport aux 37 % de 1992 (Tal et Shenfeld, 2013). Parmi ces régimes de retraite, peu assurent maintenant aux travailleurs la certitude d'une rente déterminée quand sonnera la retraite (Leech et McNish, 2013).

L'épargne individuelle est aussi en baisse, et seulement un déclarant sur quatre cotise régulièrement à un REER (Statistique Canada, 2014). Facteur aggravant, les taux d'intérêt sont au plus bas et assurent un rendement extrêmement faible sur les montants épargnés pour la retraite. Cette situation est préoccupante, car l'épargne et les rentes d'employeur représentent encore la plus importante source de revenu pour les aînés du Canada, soit 44,9 %, ce qui est considérablement plus que la moyenne de 18 % de l'OCDE (OCDE 2013a). Les transferts gouvernementaux - PSV, RPC/RRQ et SRG -, sont la deuxième source de revenu principale, représentant 40,5 % du revenu total des aînés, soit beaucoup moins que la moyenne de 59 % des pays de l'OCDE.

Selon l'OCDE, la place importante occupée par les pensions privées au Canada devrait entraîner une inégalité croissante dans les revenus des aînés. Les travailleurs à revenu élevé ayant accès à des régimes de retraite privés et ayant les moyens d'épargner pour leur retraite auront un avenir économique bien différent du grand nombre de Canadiens qui travaillent à petit salaire ou occupent des emplois précaires (OCDE, 2013).

[11] Le revenu médian aurait été une mesure préférable aux fins du présent rapport, mais il a fallu utiliser le revenu moyen de l'ensemble des personnes âgées en raison des limites de disponibilité des tableaux de données. Le revenu moyen de l'ensemble des aînés a été calculé en regroupant les groupes d'âge.

Figure 9 : Le revenu des aînés

SOURCES DE REVENU DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, MOYENNES DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

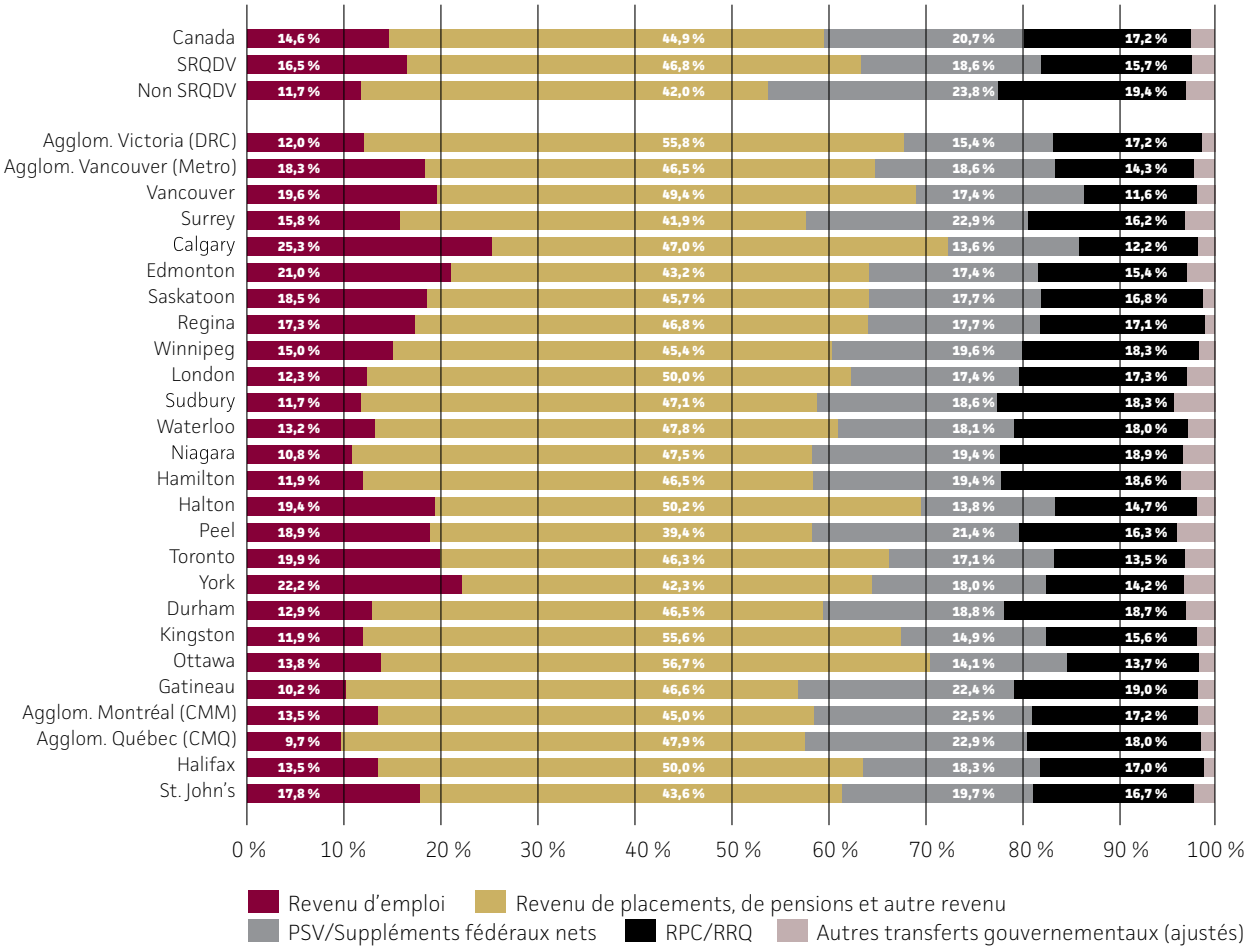

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Données sur les aînés, tableau 5, 2011

Le revenu d'emploi est une source de revenu modeste mais en hausse pour les aînés

Le revenu d'emploi représente la plus petite part de revenu des aînés, soit 14,6 % pour l'ensemble du Canada, 16,5 % pour les collectivités du SRQDV et 11,7 % pour les aînés du reste du Canada (figure 9). Par conséquent, pour chaque 100 $ de revenu d'emploi, les Canadiens déclarent 308 $ de revenu de placement et de pension et 277 $ de transferts gouvernementaux.

Étant donné le climat économique précaire qui persiste depuis 2009, le revenu d'emploi est de plus en plus important. De nos jours, de nombreux Canadiens remettent à plus tard leurs projets de retraite et continuent de travailler après 65 ans, l'âge consacré de la retraite. L'âge moyen de la retraite augmente constamment depuis la récession de 2008-2009. Ainsi, il est passé de 61,4 ans en 2008 à 62,9 ans en 2012. Parallèlement, la participation à la population active parmi les personnes approchant l'âge de la retraite (55 à 64 ans) et parmi les aînés est en hausse. Le Canadien moyen de 50 ans peut maintenant s'attendre à travailler encore 16 ans, autrement dit, jusqu'à l'âge de 66 ans (Carrière et Galarneau, 2012).

Les gouvernements prennent aussi des mesures pour inciter les aînés à travailler plus longtemps. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il compte augmenter l'âge d'admissibilité aux prestations de 65 ans à 67 ans

à compter de 2023. Les répercussions se feront sentir sur les Canadiens à faible revenu, ceux qui travaillent à bas salaire et ceux qui ont des problèmes de santé, car tous devront attendre plus longtemps pour recevoir le soutien au revenu dont ils ont besoin (MacEwen, 2012).

Encadré 8

DÉFINITION DES SOURCES DE REVENU

- Le **revenu d'emploi** englobe les traitements, les salaires, les commissions et le revenu du travail autonome.
- Le **revenu de placements, de pensions et autre revenu** comprend les pensions privées, le revenu d'un REER et les autres revenus. Les autres revenus englobent les revenu nets de location, les pensions alimentaires, les revenus de sociétés en commandite simple, les indemnités de retraite, les bourses d'études, les montants tirés d'un régime de prestations supplémentaires de chômage (régime de revenu annuel garanti), les versements effectués en vertu d'un contrat de rente à versements invariables, ainsi que tout autre genre de revenu imposable non inclus ailleurs.
- Les **transferts gouvernementaux** comprennent les prestations d'assurance-emploi, les prestations de la Sécurité de la vieillesse/versement net de suppléments fédéraux, les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) le supplément de revenu garanti, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH), les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale, les crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales et les autres transferts gouvernementaux.

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Données sur les aînés, Guide de l'utilisateur

Les aînés les plus vulnérables sont ceux qui ont un faible revenu et vivent seuls

Parmi les aînés, les plus vulnérables sont ceux qui vivent seuls. Leurs revenus sont les plus faibles et il leur manque le soutien essentiel d'un conjoint ou d'un membre de la famille vivant sous le même toit[12]. Les aînés vivant seuls sont concentrés dans les plus grandes villes canadiennes, ce groupe étant plus élevé dans 17 des 26 collectivités participant au SRQDV que la moyenne nationale de 26,7 % (figure 1). Dans la CMQ et à Saskatoon, un aîné sur trois vit seul (figure 9).

Il y a un contraste frappant entre la situation économique des aînés vivant en famille et celle des aînés vivant seuls. En 2011, 13 % des aînés des collectivités du SRQDV vivant hors famille avaient un revenu inférieur à la mesure de faible revenu - soit près du double du pourcentage global des aînés. Plus de 130 000 aînés à faible revenu vivaient sans aucun membre de la famille dans les collectivités participant au SRQDV, soit l'équivalent de 61,5 % de tous les aînés à faible revenu. L'incidence de pauvreté parmi les aînés vivant hors famille dépassait 18 % dans six collectivités (figure 10).

Encadré 9

DÉFINITION DES AÎNÉS VIVANT SEULS

Dans la présente section, la notion d'aîné vivant seul décrit spécifiquement un aîné qui vit sans aucun membre de la famille. Le nombre d'aînés hors famille tiré des données sur les déclarants de Statistique Canada est utilisé ici comme valeur de référence pour les aînés vivant seuls. Cette notion englobe également les aînés vivant avec une personne non apparentée. En appliquant cette notion, la population hors famille des déclarants est environ 1,4 fois supérieure à la population vivant seule des collectivités du SRQDV telle que mesurée par le Recensement.

[12] L'isolement social est aussi un facteur de risque pour la santé mentale et physique des aînés, comme l'indique le document suivant : http://www.peelregion.ca/council/agendas/pdf/2014/2014-02-20/apsc-4c.pdf

Figure 10 : Le revenu des aînés

POURCENTAGE D'AÎNÉS VIVANT HORS FAMILLE ET AYANT UN REVENU SOUS LA MFR-API, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

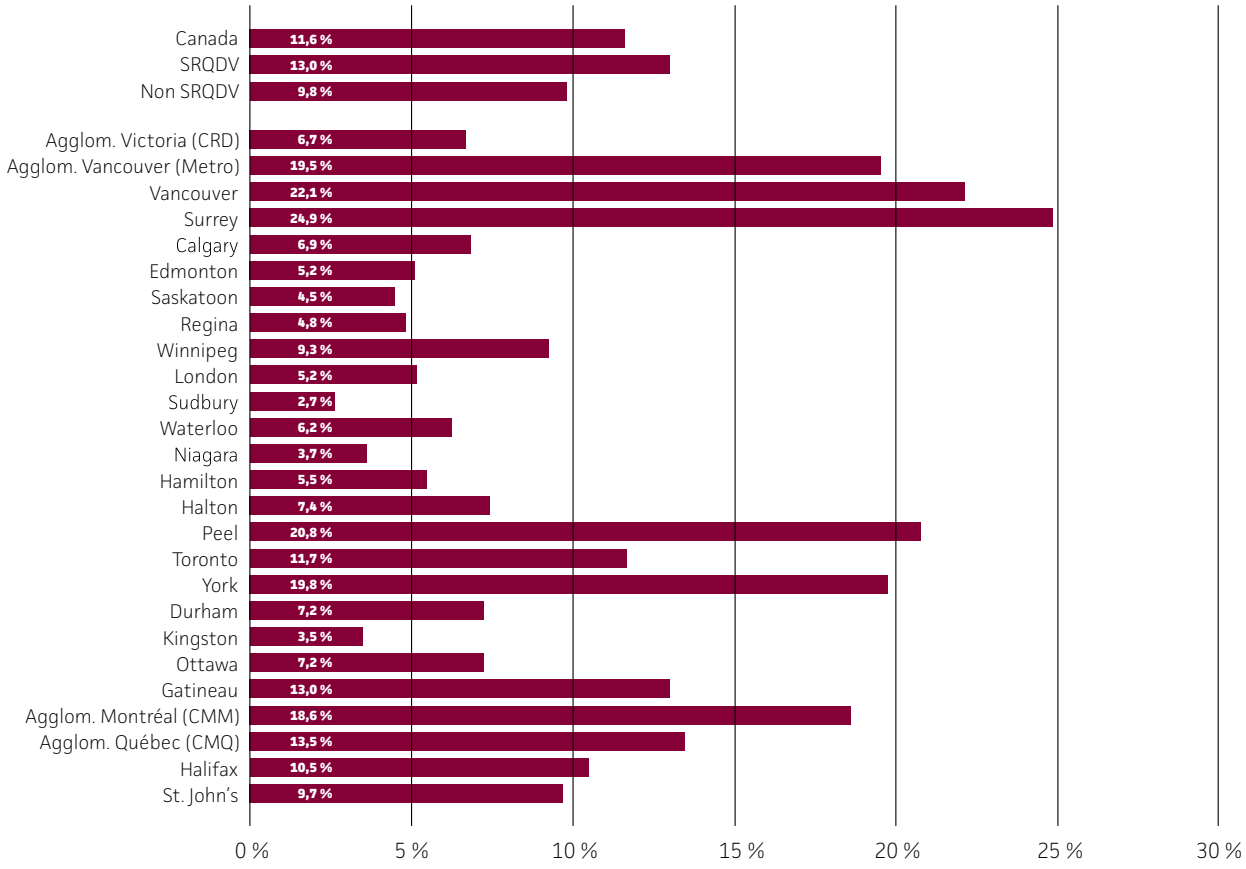

Source : Statistique Canada, Fichier des familles T1, tableau F-18, 2011

Malgré un recul sensible de la pauvreté parmi les aînés, d'importants groupes d'aînés vivent encore dans un état de précarité économique.

OUTRE LES AÎNÉS PLUS ÂGÉS HORS FAMILLE, LES IMMIGRANTS RÉCENTS, LES AUTOCHTONES ÂGÉS ET LES AÎNÉS AYANT DES PROBLÈMES D'INCAPACITÉ ET DE SANTÉ SONT DÉSAVANTAGÉS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.

Les transferts gouvernementaux sont cruciaux pour la sécurité économique des aînés

Dans ces circonstances, l'importance de se doter d'un régime de sécurité du revenu solide et résilient s'est encore accrue, en particulier pour les groupes qui risquent de basculer dans la pauvreté. Dans le cas des femmes âgées vivant seules, par exemple, la PSV et le SRV représentent plus de la moitié (53 %) du revenu total (Milan et Vézina, 2011).

Des preuves montrent en outre que les transferts gouvernementaux sont encore relativement plus importants pour les aînés de l'extérieur des grandes villes. Dans ces collectivités, les revenus de source gouvernementale représentent une moyenne de 46,0 % du revenu global des aînés, par rapport à 36,7 % pour les aînés des villes du SRQDV.

Le régime de revenu pour les aînés du Canada a été efficace pendant 50 ans, garantissant un revenu minimum aux aînés à faible revenu et permettant aux retraités à revenu moyen de maintenir leur niveau de vie. Les réformes du RPC/RRQ effectuées au milieu des années 1990 ont réussi à renforcer ces programmes, mais les efforts faits récemment pour actualiser l'architecture du revenu des aînés au Canada ont échoué (Myles, 2013). La persistance de l'incertitude économique continuera d'imposer ces enjeux à l'avant-scène.

3.3 Les logements abordables et les aînés

L'examen du choix de logements qui s'offre aux aînés révèle que celui-ci laisse à désirer tant au chapitre des genres de logement que des modes d'occupation. Les aînés incapables – ou refusant – de trouver un logement qui convient à leurs besoins réagissent simplement en demeurant dans leur maison familiale le plus longtemps possible. Néanmoins, même le choix de rester dans leur maison peut les taxer financièrement et émotionnellement.

Comme il est décrit ci-dessous, les trous béants dans le continuum du logement sont dus en partie à des obstacles de revenu et en partie à la capacité des aînés à vivre chez eux et à entretenir leur maison. La présente section fait un tour d'horizon général des enjeux liés à l'abordabilité du logement, en mettant l'accent en particulier sur la pénurie de logements locatifs abordables et le coût élevé des résidences et des soins de longue durée pour les personnes âgées.

Près de 700 000 ménages d'aînés éprouvent des problèmes d'abordabilité de logement

La notion d'abordabilité du logement renvoie au nombre de personnes ou de familles qui consacrent au moins 30 % de leur revenu avant impôt aux frais d'habitation[13]. Selon cette mesure,

AU CANADA, PRÈS DE 685 000 MÉNAGES DIRIGÉS PAR DES AÎNÉS (23,4 %) ÉPROUVENT DES PROBLÈMES À CAUSE DE LEURS FRAIS DE LOGEMENT.

Figure 11 : Les besoins de logement des aînés

MÉNAGES CONSACRANT AU MOINS 30 % DE LEUR REVENU AUX FRAIS DE LOGEMENT, PAR GROUPE D'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN DU MÉNAGE, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, 2010

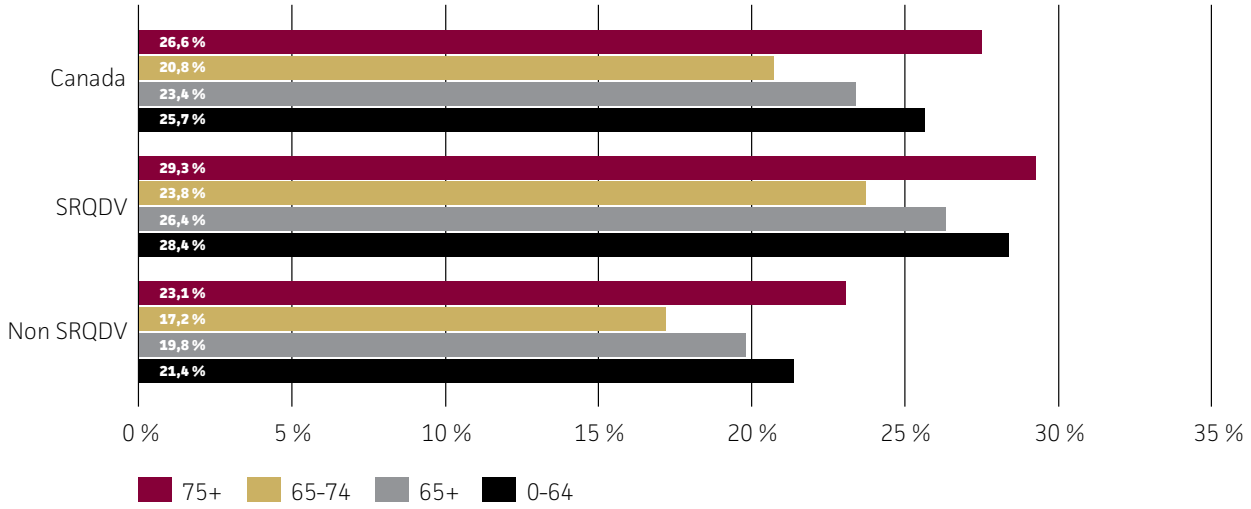

Source : Statistique Canada, ENM, 2011, catalogue no 99-014-x2011028

[13] Selon la définition de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Consultez : http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html

En moyenne, ces problèmes sont plus graves dans le cas des aînés plus âgés que des jeunes aînés et des personnes non âgées, quoiqu'une analyse de chacune des collectivités participant au SRQDV montre que la situation varie sensiblement d'une collectivité à une autre.

L'abordabilité du logement est un problème particulièrement épineux dans les plus grandes agglomérations urbaines du Canada, où sont fortement concentrés les ménages pauvres dirigés par des aînés. En 2010, plus d'un ménage d'aînés sur quatre (26,4 %) des collectivités du SRQDV consacrait au moins 30 % de son revenu aux frais de logement, pour un total de 422 000 personnes et familles. Dans le reste du Canada, 262 200 ménages d'aînés étaient dans la même situation, soit 19,8 % du total des ménages d'aînés.

Près d'un ménage locataire dirigé par un aîné sur deux éprouve des problèmes d'abordabilité

Les problèmes d'abordabilité sont plus graves parmi les ménages d'aînés locataires. Comme l'indique la figure 4, au Canada, 26,2 % des ménages dirigés par des aînés louent leur logement. Le pourcentage est légèrement plus élevé dans les grandes villes et collectivités canadiennes, où 29,7 % des ménages dirigés par des aînés – soit près de 500 000 ménages – sont locataires.

PARMI LES AÎNÉS RETRAITÉS, PRESQUE UN SUR DEUX CONSACRE AU MOINS 30 % DE SON REVENU AUX FRAIS DE LOGEMENT, SOIT 46,6 % DE TOUS LES MÉNAGES D'AÎNÉS AU CANADA.

Figure 12 : Les besoins de logement des aînés

LOYERS MENSUELS MOYENS DE TOUS LES LOGEMENTS, CANADA ET COLLECTIVITÉS PARTICIPANT AU SRQDV, 2012

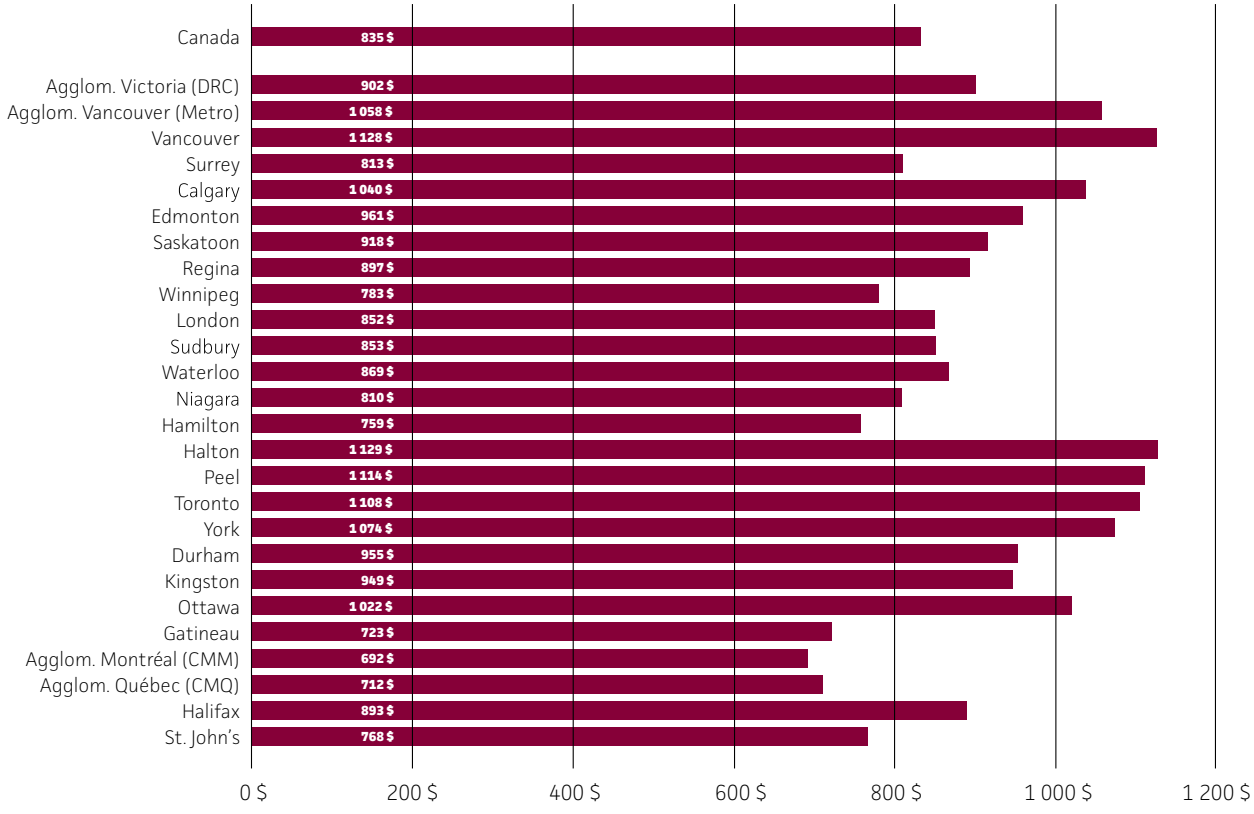

Source : Enquête sur les logements locatifs, SCHL, 2012[14]

[14] La moyenne des collectivités ne participant pas au SRQDV n'a pas été calculée pour les indicateurs basés sur *l'Enquête sur les logements locatifs* de la SCHL, étant donné que les centres comptant moins de 10 000 personnes sont exclus de cette enquête.

\Près de la moitié (48,1 %) des aînés locataires des collectivités participant au SRQDV vivent dans un logement au-dessus de leurs moyens. Dans les plus grandes villes et collectivités du pays, ce sont donc 229 205 ménages dirigés par des aînés qui sont dans cette situation.

À l'opposé, 15 % des ménages d'aînés propriétaires éprouvent des problèmes d'abordabilité au Canada : 17,1 % dans les collectivités participant au SRQDV et 12,7 % dans le reste du Canada. Parmi les plus grandes villes canadiennes, la proportion varie d'un maximum de 20 % dans les collectivités de Durham, de Peel, de Toronto et de York de la grande Région de Toronto à un minimum de 11,1 % à Winnipeg.

Les loyers élevés et les bas taux d'inoccupation nuisent aux aînés à la recherche d'un logement convenable

Des logements locatifs conçus adéquatement, bien situés et abordables sont vivement recherchés par les aînés qui sont incapables ou non désireux de posséder un logement. Malheureusement, le parc de logements locatifs a fortement diminué au Canada à cause de deux grands facteurs : le désintérêt du secteur privé et la baisse des investissements gouvernementaux dans le logement social. Moins de 10 % des mises en chantier résidentielles entre 2001 et 2010 visaient le marché locatif, et ce pourcentage a très peu augmenté en 2012 et 2013, selon *L'Observateur du logement au Canada 2014* de la SCHL. La rareté de l'offre pousse les loyers à la hausse et les taux d'inoccupation à la baisse dans de nombreuses collectivités du pays (FCM, 2012).

Les loyers des logements locatifs sont élevés, en particulier dans les plus grands centres du Canada. Dans 18 des 26 collectivités du SRQDV, les loyers moyens étaient supérieurs à la moyenne nationale de 835 $ (figure 12). Dans huit des collectivités participant au SRQDV, dont quatre des cinq collectivités de la grande Région de Toronto et l'agglomération de Vancouver, les loyers mensuels moyens dépassaient 1 000 $. Seulement huit des collectivités participant au SRQDV avaient des loyers moyens sous la moyenne nationale, et trois collectivités du Québec affichaient les loyers moyens les plus bas.

Lorsque les loyers sont élevés, les taux d'inoccupation tendent à être bas – comme c'est le cas dans les plus grandes villes canadiennes. En 2012, 18 des 26 collectivités participant au SRQDV avaient un taux d'inoccupation sous la moyenne nationale de 2,8 %. Qui plus est, 11 des collectivités du SRQDV affichaient un taux d'inoccupation inférieur à 2 %, dont Toronto, l'agglomération de Vancouver et Calgary.

SEULES 6 DE CES 26 COLLECTIVITÉS PRÉSENTAIENT UN TAUX D'INOCCUPATION ÉGAL OU SUPÉRIEUR AU TAUX DE 3 %, TAUX JUGÉ COMME REFLÉTANT UN BON ÉQUILIBRE.

Pour l'ensemble du Canada, les taux d'inoccupation moyens de 2,6 % et de 2,8 % pour les appartements d'une chambre et de deux chambres, respectivement, étaient semblables ou inférieurs au taux d'inoccupation global. Il faut donc craindre que les aînés à la recherche d'un plus petit logement aient de la difficulté à en trouver un qui soit convenable et abordable.

Les logements locatifs abordables sont menacés par l'expiration d'ententes de financement fédérales

La réunion de la poussée démographique des aînés, des faibles investissements dans le logement locatif privé et du fléchissement du financement gouvernemental destiné au logement social dans la plupart des provinces depuis le milieu des années 1990 a provoqué des listes de plus en plus longues de personnes en attente d'un logement social et de subventions au loyer.

LE TIERS DES 600 000 LOGEMENTS SOCIAUX DU CANADA EST OCCUPÉ PAR DES AÎNÉS.

Pour la seule province de l'Ontario, la Housing Services Corporation (HSC) estime que près de 40 000 ménages d'aînés figurent sur les listes d'attente de logement social (HSC, 2011). La HSC estime également que non moins du quart de tous les ménages en attente d'un logement social en Ontario sont dirigés par des aînés, proportion qui atteint jusqu'à 50 % dans certaines collectivités.

Les ententes d'exploitation fédérales-provinciales régissant les participations financières pour l'entretien et l'exploitation du parc de logements sociaux au Canada arriveront à échéance au cours des 20 prochaines années et 175 000 logements seront frappés dans les cinq ans à venir. Ce secteur devrait en subir de lourdes pertes de fonds, sans lesquels jusqu'au tiers des logements disparaîtront. Dans ce contexte, la réduction à long terme du financement pour l'exploitation et l'entretien des logements sociaux ne fera qu'accroître les difficultés pour les aînés sur le marché locatif.

3.4. Résidences pour les personnes âgées et soins de longue durée : une grave lacune

Outre le manque de logements locatifs abordables, une autre grande lacune dans le continuum du logement est celle touchant les résidences pour les personnes âgées et les établissements de soins de longue durée. Les logements collectifs destinés aux aînés, dont les résidences pour les personnes âgées et les établissements de soins de longue durée, constituent un élément essentiel mais coûteux de ce continuum. Ils sont nécessaires pour les Canadiens âgés

Figure 13 : Les besoins de logement des aînés

TAUX D'INOCCUPATION POUR TOUS LES LOGEMENTS LOCATIFS, CANADA ET COLLECTIVITÉS PARTICIPANT AU SRQDV, 2012

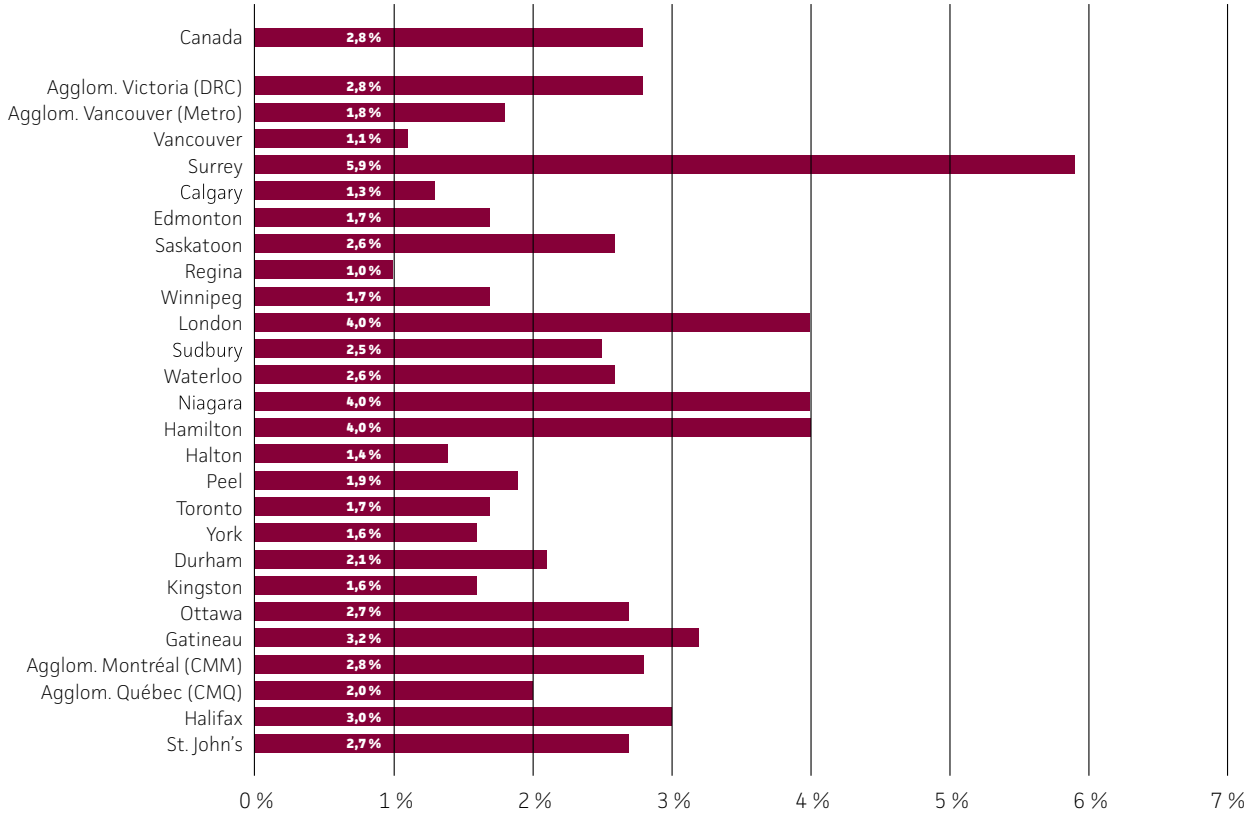

Source : Enquête sur les logements locatifs, SCHL, 2012

Figure 14 : Les besoins de logement des aînés

POURCENTAGE D'AÎNÉS CONSACRANT AU MOINS 30 % DE LEUR REVENU AU LOGEMENT, PAR MODES D'OCCUPATION, MOYENNES DU CANADA, DU SRQDV, DES COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET DES COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2010

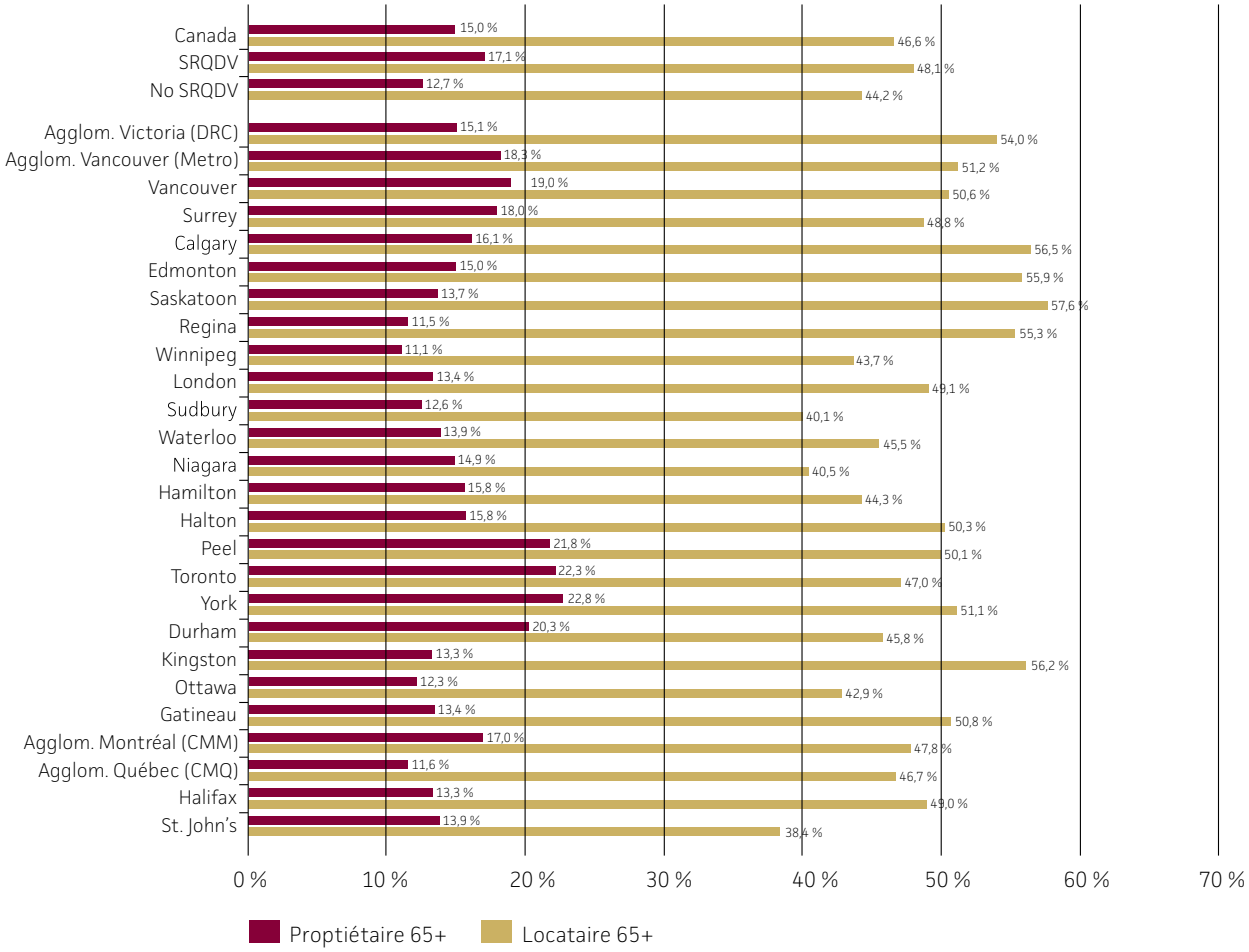

Source : Statistique Canada, ENM, 2011, catalogue no 99-014-x2011028

qui ont des problèmes graves et souvent chroniques de santé ou de mobilité. Or, cette forme de logement sous-tend la renonciation à un mode de vie autonome et donc, l'obligation de faire des choix nécessairement difficiles et coûteux pour les aînés et leur famille. Par conséquent, il devient de plus en plus urgent pour les gouvernements d'assurer des logements locatifs offrant divers degrés de soutien.

Le Recensement de 2011 a permis de dénombrer 393 095 aînés de 65 ans et plus – soit 7,9 % de l'ensemble des aînés – vivant dans des logements collectifs. De ce nombre, la plupart (352 205) vivaient dans l'un des 6 435 résidences pour les personnes âgées ou établissements de soins de longue durée – des logements collectifs assurant des soins spécialisés aux aînés (voir l'encadré 6 pour la définition des logements collectifs).

Les résidences pour les personnes âgées commandent de gros loyers

À mesure que la population vieillit, la pression sur les installations et les services existants ira croissante. La SCHL a relevé une augmentation des résidences pour personnes âgées de 2 502 à 2 586 entre 2010 et 2012. Durant cette même période, le nombre de résidents a progressé de 189 358 à 204 496, une hausse de 8 %. Globalement, la SCHL estime que ce genre de logement est occupé par 8,6 % des aînés de 75 ans et plus (SCHL, 2012).

Les résidences pour les personnes âgées sont un genre de logement important, mais les loyers exigés sont élevés et au-dessus des moyens de la plupart des aînés. Bien que des services supplémentaires soient fournis, comme les repas et des activités récréatives, passer d'un mode de vie autonome à un logement avec ce genre de services représente d'énormes frais.

EN 2012, POUR L'ENSEMBLE DU CANADA, LE LOYER MENSUEL MOYEN D'UN APPARTEMENT DANS UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ÉTAIT DE 2 100 $, SOIT 2,5 FOIS LE LOYER SUR LE MARCHÉ PRIVÉ.

Les loyers de ces résidences étaient encore plus élevés dans les collectivités participant au SRQDV, soit 2 300 $ en moyenne, l'équivalent de 2,8 fois les loyers du marché privé.

Figure 15 : Les milieux de vie des aînés.

POPULATION DE 85 ANS ET PLUS VIVANT DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE LONGUE DURÉE OU DES RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV ET COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2011

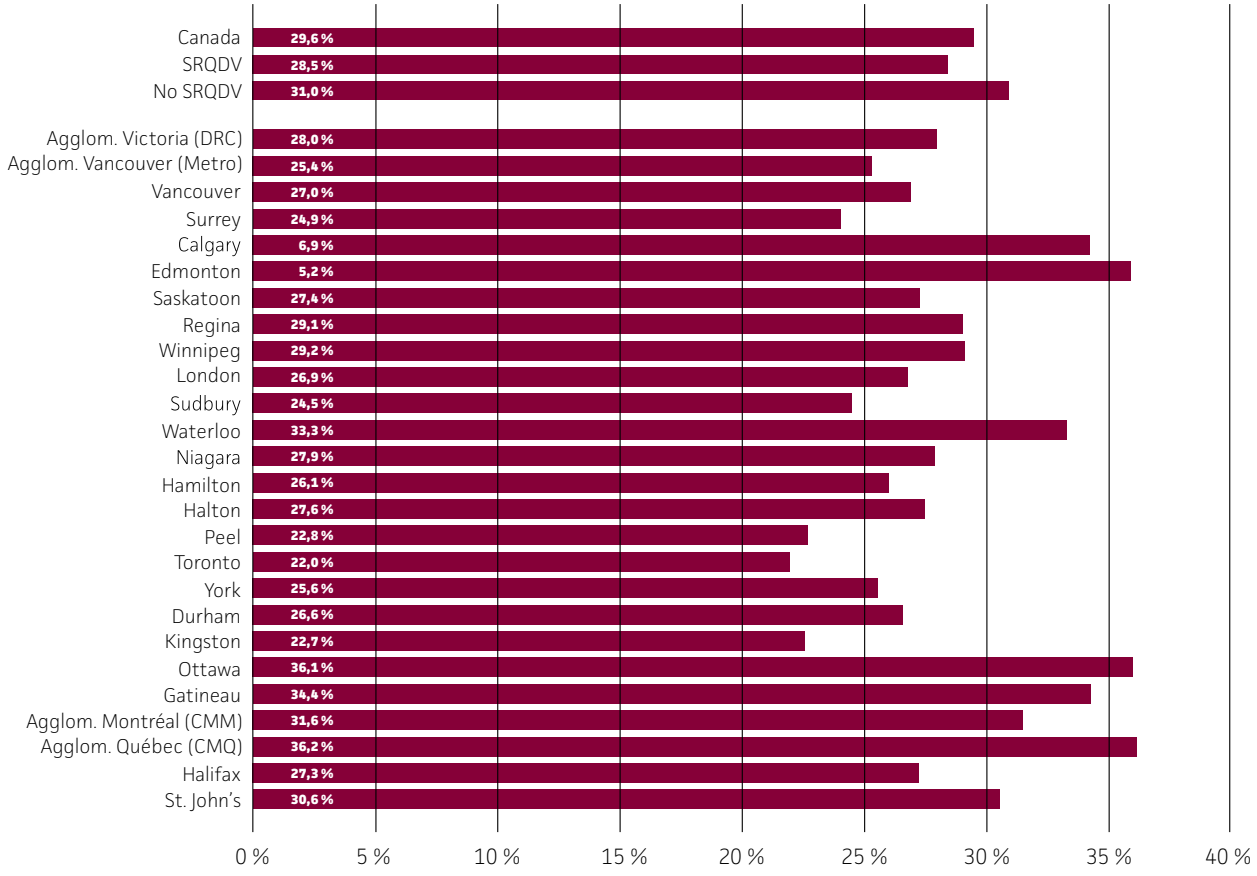

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, catalogues no 98-313-XCB2011024 et no 98-311-XCB2011023

Figure 16 : Les besoins de logement des aînés.

LOYERS MENSUELS MOYENS, LOGEMENTS DES AÎNÉS, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2012[15]

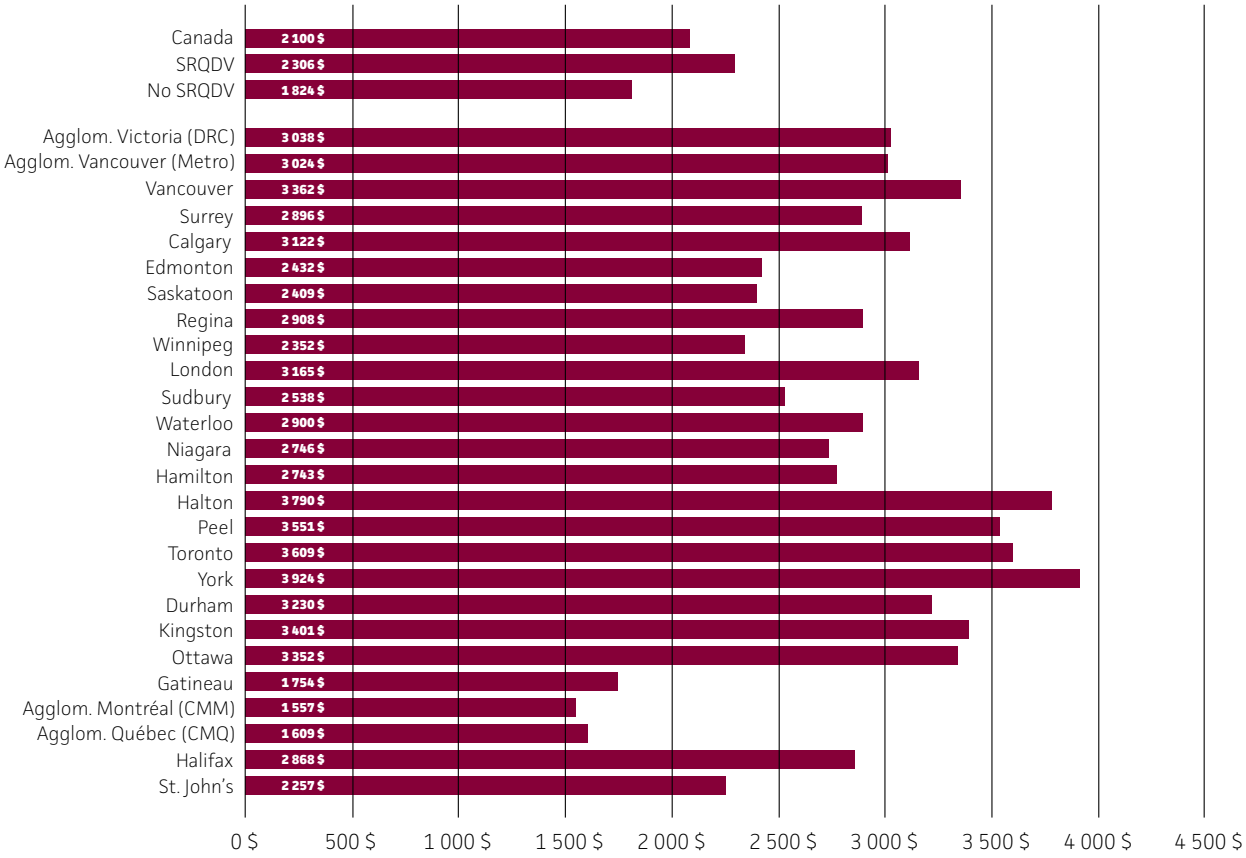

Source : SCHL, Rapport sur les résidences pour personnes âgées, 2012. Voir la définition des résidences pour les personnes âgées à l'encadré 10.

IL N'EST DONC PAS ÉTONNANT QUE LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES AFFICHENT UN FORT TAUX D'INOCCUPATION.

En moyenne, ce taux se situe à 10,5 % au Canada (les Territoires non inclus), bien au-dessus du taux d'inoccupation équilibré de 3 %. La persistance de tels taux d'inoccupation alors que la population vieillit rapidement et que ses besoins augmentent dénote d'une grave lacune sur le marché du logement pour les aînés qui ont besoin d'un logement-services.

Les soins de longue durée : partie essentielle mais coûteuse du continuum du logement

Les foyers de soins de longue durée sont une autre partie essentielle – et coûteuse – du continuum du logement pour les aînés. Toutefois, comme les soins de longue durée ne sont pas prévus dans la *Loi canadienne sur la santé*, aucune uniformité n'existe au pays quant à l'accès à un ensemble de services définis. Dans la plupart des provinces, les soins de longue durée sont publiquement subventionnés et des frais d'utilisateur sont ajoutés pour le logement. Ces participations au coût diffèrent considérablement d'une province et d'un territoire à un autre, en fonction du revenu, de l'état matrimonial et, au Québec, du patrimoine.

[15] Comme l'indique l'encadré 10, les résidences pour les personnes âgées définies dans cette figure n'englobent pas les établissements de soins de longue durée et les places à loyers subventionnés. Pour une analyse plus détaillée des résidences pour les personnes âgées, veuillez consulter le rapport de 2014 Update on Peel's Retirement Home Sector, à : http://www.peelregion.ca/council/agendas/pdf/2014/2014-01-16/apsc-4a.pdf

En 2008, les frais annuels maximums pour les places standards étaient de 12 157 $ au Québec pour les aînés non mariés et de 33 600 $ à Terre-Neuve-et-Labrador pour les couples mariés (Fernandes et Spencer, 2010).

PARTOUT AU CANADA, LE COÛT DES SOINS DE LONGUE DURÉE DEMEURE TRÈS PRÉOCCUPANT POUR LES AÎNÉS ET LEUR FAMILLE. NON SEULEMENT ILS ONT DE LA DIFFICULTÉ À ACCÉDER AUX SOINS, MAIS ILS DOIVENT AUSSI ENVISAGER D'ÉNORMES FRAIS, TANT POUR LE LOGEMENT QUE POUR LES SOINS, MÊME SI LEURS RESSOURCES DIMINUENT.

Relever le défi des soins à domicile pour proposer un choix de logements-services approprié

Au chapitre des foyers de longue durée et autres établissements de soins, il est important de mentionner que les usagers ont diminué au cours de la dernière décennie. Statistique Canada indique qu'en effet, la proportion d'aînés les plus âgés vivant dans des logements collectifs a baissé durant les 30 dernières années. Par exemple, parmi les aînés les plus âgés, la proportion de femmes vivant dans des logements collectifs a chuté de 41 % à 35 % entre 1981 et 2011, tandis que celle des hommes a régressé de 29 % à 23 % au cours de la même période (Milan et al., 2014). Certains chercheurs avancent que cette tendance à la désinstitutionnalisation résulte moins de la préférence des aînés que de l'organisation des soins et des efforts des gouvernements provinciaux pour freiner les dépenses de santé, les coûts des soins en institution étant plus élevés que les soins fournis à domicile (Carrière et al., 2008).

Encadré 10

DÉFINITION DES RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le *Rapport sur les résidences pour personnes âgées* de la SCHL résulte d'une enquête menée auprès des résidences locatives du Canada réunissant les caractéristiques suivantes :

- en exploitation depuis au moins un an;
- comportant au moins 10 appartements locatifs (5 dans les provinces de l'Atlantique et la C.-B.);
- comptant au moins 50 % de résidents de 65 ans ou plus;
- fournissant des repas sur place;
- fournissant seulement un niveau standard de soins (moins de 1,5 heure) à tous leurs résidents.

L'enquête fait état d'une sous-catégorie de 2 586 résidences pour personnes âgées dans la définition plus vaste des logements locatifs utilisée dans le Recensement par Statistique Canada. Le Recensement indique un total de 2 910 résidences pour personnes âgées et de 3 525 foyers de soins de longue durée au Canada. L'enquête de la SCHL ne porte pas sur les résidences de places subventionnées, de places de soins de relève, de places comportant des frais supplémentaires pour soins assidus (au moins 1,5 heure) ni sur les foyers de soins de longue durée comme les établissements de soins infirmiers. L'enquête si limite également aux résidences locatives. Les résidences privées et sans but lucratif en font partie, bien que les résidences sans but lucratif doivent comporter au moins une place non subventionnée.

Figure 17 : Les besoins de logement des aînés.

TAUX D'INOCCUPATION GLOBAUX DANS LES RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, CANADA, SRQDV, COLLECTIVITÉS NE PARTICIPANT PAS AU SRQDV, COLLECTIVITÉS DU SRQDV, 2012

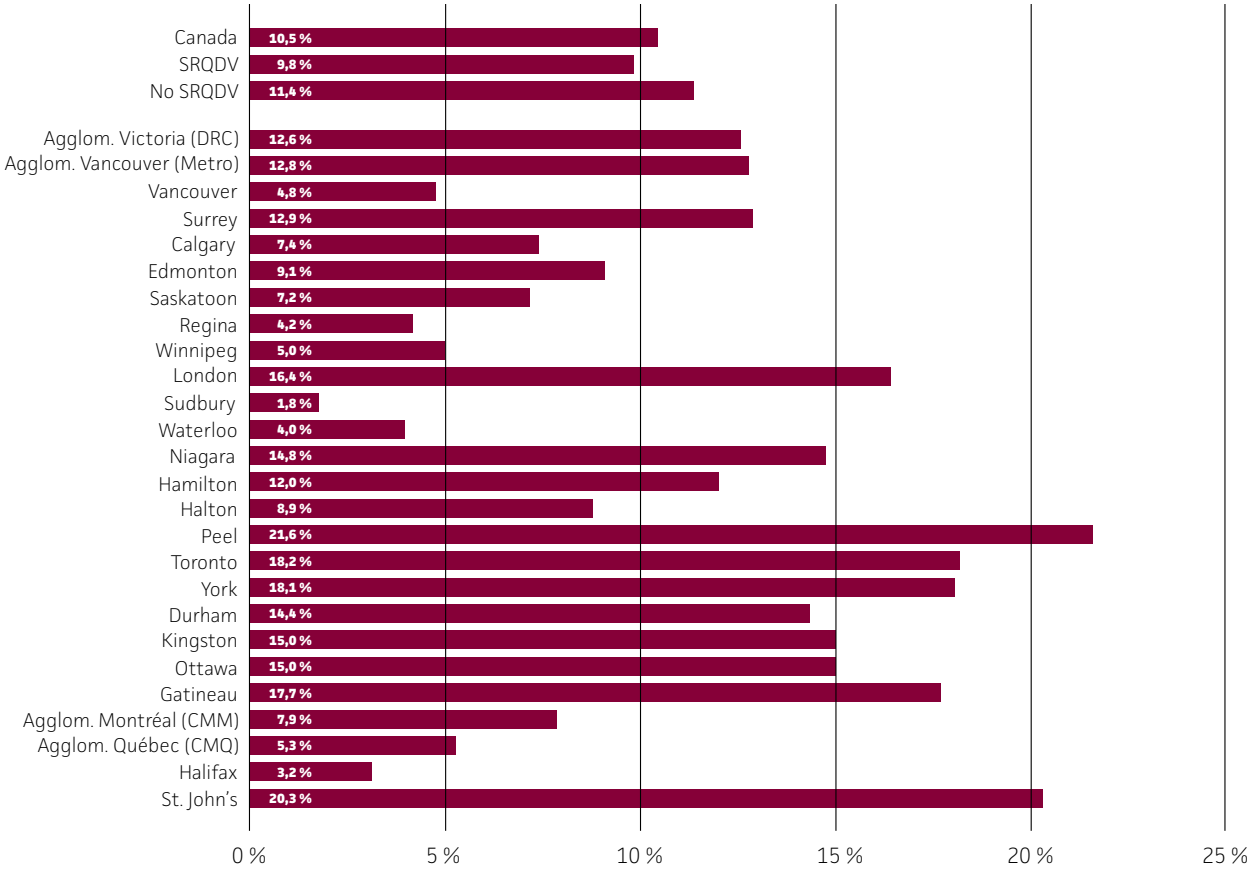

Source : Rapport sur les résidences pour personnes âgées, SCHL, 2012. Voir la définition des résidences pour les personnes âgées à l'encadré 10.

Les aînés qui vivent dans un foyer de soins de santé aujourd'hui tendent à être beaucoup plus âgés que dans le passé et à avoir des besoins physiques complexes. Par exemple, plus de la moitié (56 %) des résidents des établissements de soins infirmiers et de soins de longue durée, ainsi que la moitié (51 %) de ceux qui vivent dans des résidences pour personnes âgées sont âgés de 85 ans et plus.

Que ce soit délibéré ou non, les aînés vivent dans leur logement le plus longtemps possible - même lorsqu'ils éprouvent des problèmes de santé considérables. Cette constatation montre à quel point il est important que la collectivité leur assure du soutien et des services pour faciliter leur capacité de vieillir chez soi, étant donné en particulier les grandes lacunes actuelles du continuum du logement.

LES MUNICIPALITÉS ONT DÉJÀ COMMENCÉ À RÉPONDRE AUX BESOINS DE MODIFICATIONS ET DE RÉNOVATIONS POUR AIDER LES AÎNÉS DONT LA MOBILITÉ EST PROGRESSIVEMENT OU SOUDAINEMENT RÉDUITE.

Elles ont mis sur pied des programmes de rénovation pour soutenir les investissements dans des travaux pour rendre les logements accessibles, notamment l'installation de rampes d'accès, de mains courantes et la modification des salles de bains. La Ville d'Ottawa, par exemple, a mis en œuvre un programme de rénovations afin d'offrir une aide financière aux aînés à faible revenu admissibles pour qu'ils puissent procéder à des réparations ou à des modifications à l'accessibilité nécessaires. La Ville de Vancouver a ajouté des normes d'accessibilité au code du bâtiment qui régissent maintenant toutes les nouvelles constructions et la rénovation des structures existantes.

Les aînés qui ont des ressources financières suffisantes pourront choisir les solutions de logement et de soutien qui conviennent à leurs besoins. Par contre, les aînés qui ont un revenu modeste – et c'est la majorité d'entre eux – devront composer avec les lacunes du système canadien de soins à domicile et de soins en établissement, et c'est leur santé et leur bien-être qui en subiront les conséquences.

3.5. Modes de déplacement des aînés : modes et options de transport

L'incapacité de se déplacer par ses propres moyens est un problème pour quiconque voudrait vieillir chez soi, et cela réduit considérablement les choix de logement. Le transport est une question capitale pour aider les aînés à obtenir un logement bien adapté à leurs besoins et leur permettre d'avoir accès aux membres de leur famille, aux activités récréatives, aux services de santé, aux services sociaux et de se rendre à des endroits aussi courants que l'épicerie et la pharmacie. L'une des grandes tâches que devront mener à bien les municipalités et les autres ordres de gouvernement du Canada durant les 20 prochaines années sera d'appuyer la conception et l'adaptation de collectivités et de réseaux de transport qui répondent bien aux besoins de transport divers de la population vieillissante.

La plupart des aînés dépendent des véhicules privés pour leurs déplacements

La réalité aujourd'hui est qu'une très vaste proportion d'aînés utilisent les véhicules privés, soit comme conducteurs ou passagers. Une proportion négligeable se déplace à vélo ou à pied. Les aînés des grands centres ont généralement accès au transport collectif, mais un grand nombre n'aînés n'ont pas accès à ce mode de transport. En 2009, 3,25 millions de personnes de 65 ans et plus avaient leur permis de conduire, soit les trois quarts des aînés. De ce nombre, autour de 200 000 avaient 85 ans et plus (Turcotte, 2012).

Les aînés ont beaucoup moins tendance à conduire à mesure qu'ils vieillissent

Conduire un véhicule comme principal moyen de transport a tendance à diminuer avec l'âge, passant de 74,8 % pour les personnes non âgées (45 à 64 ans) à 60,6 % pour les jeunes aînés et les aînés plus âgés (65 à 84 ans). La baisse s'accélère très rapidement à compter de 85 ans, puisque seulement 27,1 % des résidents les plus âgés des régions métropolitaines de recensement (RMR) conduisent un véhicule comme principal moyen de déplacement.

Les aînés continuent de dépendre des véhicules en tant que passagers

Les recherches montrent que si les aînés renoncent de plus en plus à conduire en vieillissant,

LA PLUPART D'ENTRE EUX NE FONT QUE QUITTER LE SIÈGE DU CONDUCTEUR POUR S'ASSEOIR DANS LE SIÈGE DU PASSAGER.

Figure 18 : Modes de déplacement des aînés.

PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT PARMI LES AÎNÉS DE 65 ANS ET PLUS DANS TOUTES LES RMR, PAR PROVINCES, 2009

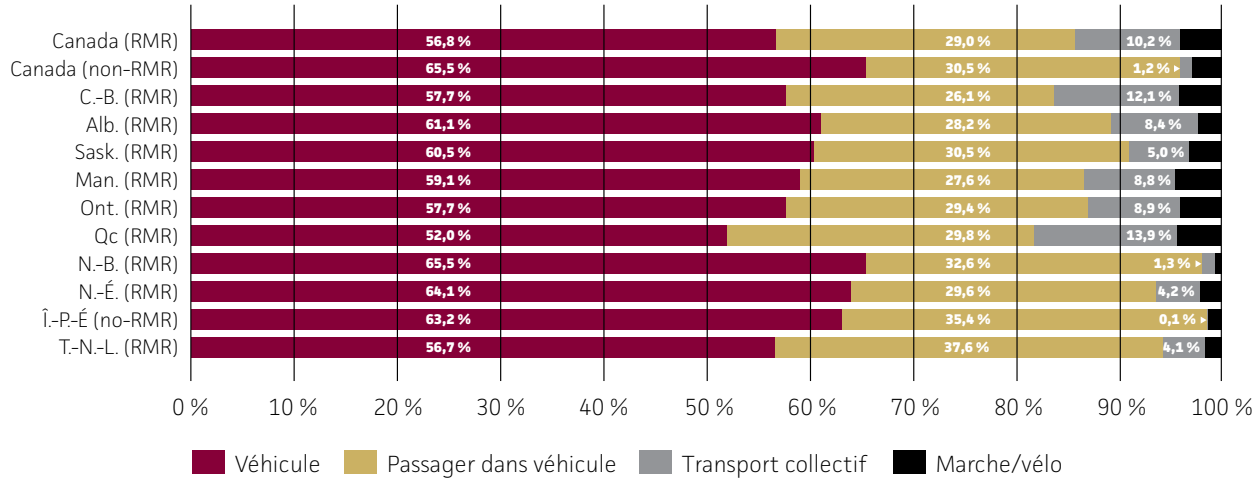

Source : Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Vieillissement en santé, fichier de microdonnées à grande diffusion, 2009

Ce passage s'amorce parmi les jeunes aînés et les aînés plus âgés, car 25,9 % des résidents de 65 à 84 ans des RMR du Canada se déplacent en tant que passagers. Toutefois, même dans ce groupe d'âge, la conduite d'un véhicule demeure le moyen de transport privilégié dans toutes les RMR. Sans surprise, un nombre relativement plus élevé des aînés les plus âgés (85 ans et plus) sont des passagers, soit l'équivalent de 53,8 % des aînés les plus âgés. Parmi les aînés de ce groupe d'âge, les déplacements comme passagers à bord de véhicules est le mode de transport dominant dans l'ensemble des RMR de toutes les provinces.

L'usage du transport collectif augmente à mesure que les aînés vieillissent

Il est aussi évident que les aînés se servent de plus en plus du transport collectif à mesure qu'ils vieillissent. Parmi les aînés des agglomérations canadiennes, 10,2 % sont des usagers du transport collectif, soit légèrement plus que les usagers non âgés (9,8 %). Dans l'ensemble, c'est le Québec et la Colombie-Britannique qui comptent les plus grandes proportions d'aînés usagers du transport collectif dans les agglomérations métropolitaines, avec 13,9 % et 12,1 % respectivement. Dans les autres provinces, les aînés usagers du transport collectif sont beaucoup moins nombreux dans les agglomérations métropolitaines, et ne sont que de 8,9 %, notamment, en Ontario.

Dans les RMR, l'usage du transport collectif passe de 9,8 % parmi les aînés de 65 à 84 ans à 13,4 % parmi les aînés de 85 ans et plus. Dans les RMR de la Colombie-Britannique, 17,4 % des aînés les plus âgés sont des usagers du transport collectif par rapport à 12,9 % dans les RMR du Québec. L'examen des données montre qu'en Alberta, 25 % des aînés les plus âgés des RMR indiquent que leur premier moyen de transport est le transport collectif. Toutefois, ce pourcentage ne cadre pas avec les données des enquêtes menées par la Ville d'Edmonton[16].

DANS PRESQUE TOUTES LES PROVINCES, LES AÎNÉS DE 85 ANS ET PLUS DES RMR RESSORTENT COMME DE PLUS GRANDS USAGERS DU TRANSPORT COLLECTIF QUE LES AÎNÉS MOINS ÂGÉS.

L'écart, entre usagers du transport collectif parmi les aînés moins âgés et les aînés plus âgés des RMR, était faible au Québec et dans les trois provinces maritimes.

[16] Les données sur l'Alberta (RMR) relatives aux aînés de 85 ans et plus ne concordent pas avec d'autres données plausibles disponibles auprès de la Ville d'Edmonton. Cela indique que les données sur les usagers du transport collectif incluses dans les résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont sur-déclarées, tandis que les données sur les passagers de véhicules sont sous-déclarées. En 2008, les aînés qui ont répondu à une question sur leur mode de déplacement se répartissaient comme suit : 74 % conduisaient, 11 % fréquentaient le transport collectif, 9 % comptaient sur la famille ou des amis; 2 % prenaient un taxi; 2 % utilisaient les services spécialisés de la DRT; et 1 % utilisaient d'autres moyens de transport (Ville d' Edmonton, 2010). En raison de l'arrondissement des chiffres, le total n'est pas de 100 %.

Figure 19 : Modes de déplacement des aînés.

PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT PARMI LES AÎNÉS DE 65 À 84 ANS DANS TOUTES LES RMR, PAR PROVINCES, 2009

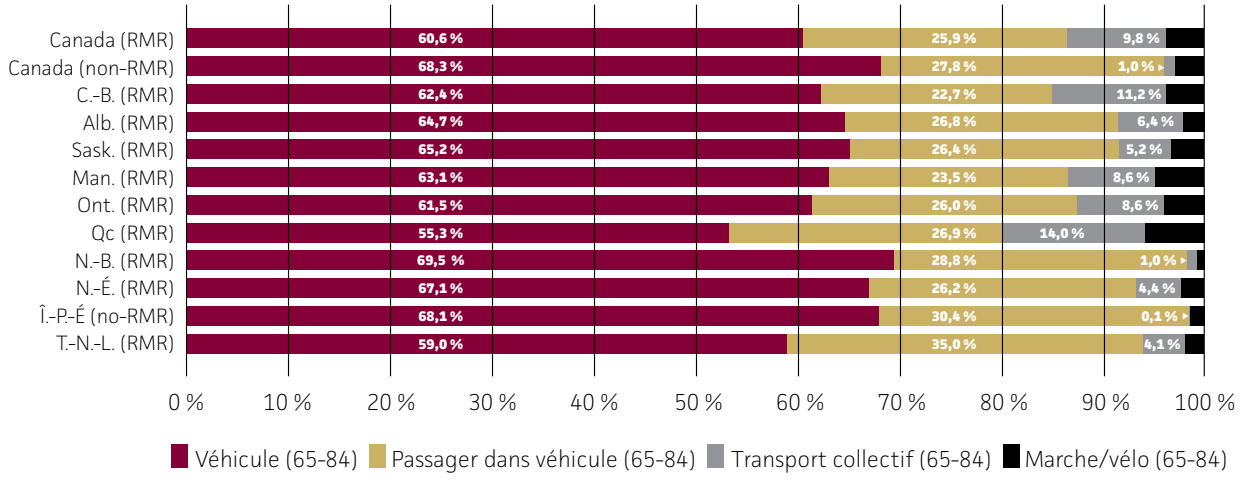

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Vieillissement en santé, fichier de microdonnées à grande diffusion, 2009

Figure 20 : Modes de déplacement des aînés.

PRINCIPAUX MOYENS DE TRANSPORT PARMI LES AÎNÉS DE 85 ANS ET PLUS DANS TOUTES LES RMR, PAR PROVINCES, 2009

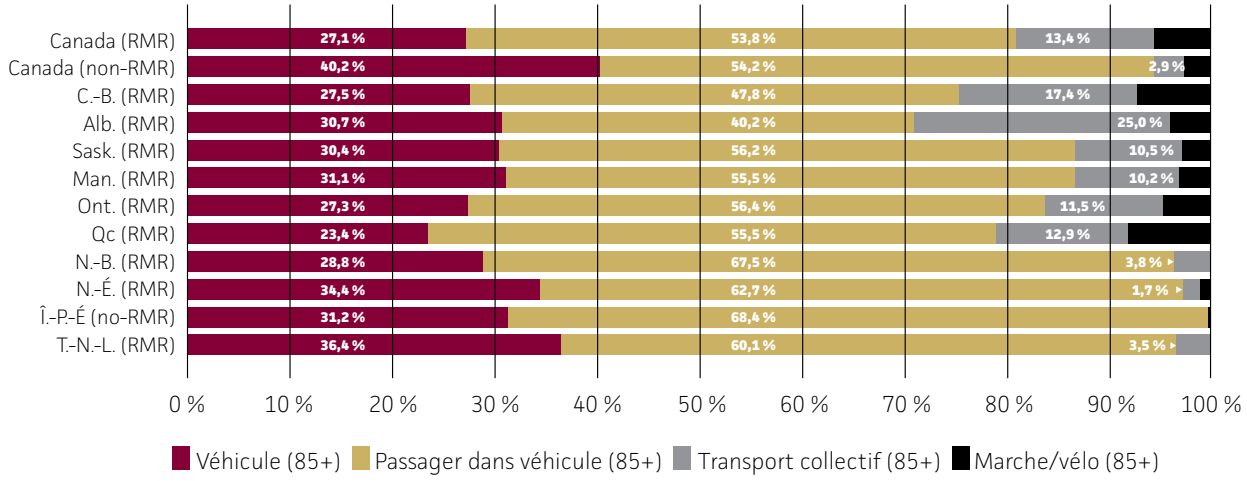

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Vieillissement en santé, fichier de microdonnées à grande diffusion, 2009

Dans les petites collectivités, les aînés n'ont d'autre choix que le véhicule privé

Le transport est un problème particulièrement vif pour les aînés des petites villes et des municipalités rurales, surtout les aînés à faible revenu, parce qu'ils ne peuvent à peu près pas se déplacer autrement qu'en véhicule privé. Les deux tiers des aînés (65,5 %) qui vivent ailleurs que dans les RMR canadiennes utilisent le véhicule privé comme principal moyen de transport, comparativement à 56,8 % des aînés vivant dans les RMR[17]. L'écart est encore plus marqué parmi les aînés de 85 ans et plus (40,2 % par rapport à 27,1 %).

Des variations considérables ressortent également lorsqu'on compare l'usage du transport collectif parmi les aînés vivant dans les RMR et ceux vivant hors des RMR. Bien que 10,2 % des aînés des RMR utilisent le transport collectif pour se déplacer, seulement 1,2 % des aînés vivant à l'extérieur des RMR utilisent ce moyen de transport. Comme le révélait une étude de 2011 de la Queen's School of Business,

LA CROISSANCE DU NOMBRE D'AÎNÉS DANS LES RÉGIONS RURALES CANADIENNES POURRAIT NÉCESSITER L'AJOUT DE MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF DANS CES RÉGIONS POUR ASSURER À CES AÎNÉS L'ACCÈS AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET AUX AUTRES SERVICES.

COMME C'EST LE CAS POUR LE LOGEMENT, UN ÉVENTAIL DE CHOIX DOIT ÊTRE PROPOSÉ AFIN D'ASSURER UN SOUTIEN VARIÉ ET UNE GAMME COMPLÈTE DE MODES DE TRANSPORT.

Par exemple, les services assurés peuvent inclure le soutien aux conducteurs âgés, des routes et une signalisation faciles à interpréter par les aînés, des moyens de transport collectif dotés de services de soutien,la facilitation de l'accès à d'autres services de transport privé comme des conducteurs, des taxis accessibles et des services de transport porte-à-porte. Les nouvelles collectivités devraient être construites conformément aux principes d'aménagement centrés sur le transport collectif et la marche, tandis que les collectivités existantes pourraient être adaptées avec le temps à un plus large éventail de modes de transport.

[17] Les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités montrent le principal moyen de transport de la population des RMR (valeur de référence pour les collectivités du SRQDV) par groupes d'âge. La population de l'extérieur des RMR est présentée comme valeur de référence pour le reste du Canada.

PORTRAITS DE COLLECTIVITÉS

HAMILTON

Entre 2001 et 2011, la population des aînés (65 ans et plus) d'Hamilton a augmenté de 16 %, comparativement à 4 % pour les citoyens de 0 à 64 ans. Durant cette même période, les personnes de 85 ans et plus ont augmenté de 68 %.

Hamilton est déterminée à répondre aux besoins actuels et naissants de sa population d'aînés. À la requête du Conseil, la Ville d'Hamilton, en partenariat avec le conseil sur le vieillissement d'Hamilton et le comité consultatif municipal des aînés, élabore actuellement une stratégie exhaustive pour les aînés en se fondant sur le cadre des villes-amies des aînés de l'OMC. Ce processus englobe une stratégie de mobilisation communautaire afin d'aider à définir et à confirmer les difficultés auxquelles fait face la population d'aînés d'Hamilton.

Les priorités communautaires sont le soutien à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de quartier et de stratégies pour l'ensemble de la ville visant à améliorer la santé et le bien-être des résidents. D'autres plans approuvés récemment auront une portée sur le mode de vie de nombreux aînés d'Hamilton, soit le plan de mobilité des piétons et le plan d'action pour le logement et la lutte contre l'itinérance.

Dans les domaines de la santé et du logement pour les aînés, un partenariat a été créé entre les organismes suivants : Healthy Living Public Health Services, Hamilton Paramedic Services, City Housing Hamilton, le Community Care Access Centre (CCAC) et la faculté de médecine familiale. Ces organismes se sont regroupés afin d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer une initiative paramédicale communautaire axée sur des personnes âgées vivant dans des logements subventionnés d'Hamilton. Le recours aux services communautaires et de soins de santé est souvent compliqué par des problèmes psychosociaux et physiques liés au faible revenu et au grand vieillissement. Plus particulièrement, ce projet consistera à élaborer et à évaluer un programme communautaire de promotion de la santé dirigé par des experts paramédicaux et axé sur les problèmes chroniques de personnes âgées vivant dans des logements subventionnés.

Source : Ville d'Hamilton, document fourni pour le rapport sur le vieillissement 2014 du SRQDV.

LA RÉGION DE DURHAM

Dans la Région de Durham comme dans bien des collectivités du Canada, les aînés représentent un pourcentage considérable et croissant des usagers du transport collectif. Les autorités de transport collectif de la Région de Durham (DRT) s'efforcent donc d'offrir des services conventionnels et spécialisés pour leur faciliter la vie, en proposant un choix de modes de déplacement attrayants et pratiques dans chacune des huit municipalités dont se compose la Région de Durham. Mentionnée dans le *Metro Magazine* comme ayant l'un des 80 meilleurs parcs d'autobus en Amérique du Nord, la DRT est fière de posséder un parc dont 98 % des véhicules sont accessibles, avec l'objectif d'atteindre 100 % en 2014. Un programme d'immobilisations pluriannuel visant à améliorer l'accessibilité des arrêts d'autobus et des abribus est en cours, et ces améliorations n'ont pas échappé aux usagers de la DRT qui effectuent maintenant collectivement 10 millions de trajets par année. Les services spécialisés de la DRT offrent un service porte-à-porte aux résidents admissibles souffrant d'incapacité, notamment aux aînés qui éprouvent des problèmes de mobilité. En 2013, les services spécialisés de la DRT ont réalisé 178 000 trajets et transporté environ 483 000 aînés.

La DRT est satisfaite des résultats de 2013, mais elle n'a pas l'intention de se reposer sur ses lauriers. Dès 2014, elle devait doter ses autobus de technologies intelligentes pour informer automatiquement les passagers du prochain arrêt. Ces technologies accroîtront la fiabilité du service et le respect des horaires, et permettront ainsi de répondre mieux que jamais aux besoins des usagers, y compris ceux des aînés.

Source : document soumis par la Région de Durham pour le rapport sur le vieillissement 2014 du SRQDV

4. LES SOLUTIONS

Plus le pourcentage d'aînés croîtra, plus le système de logement et les réseaux de transport devront être adaptés pour répondre à leurs besoins divers. Il s'agit de simple logique économique, et le seul moyen de les aider à avoir une qualité de vie satisfaisante. Le revenu, l'abordabilité du logement et l'évolution des besoins de transport collectif doivent tous faire partie de l'équation dans les plans d'adaptation, de mise à jour et de construction des villes et des collectivités canadiennes pour le virage démographique en cours.

Les faits réunis sur le logement et le transport collectif offerts aux aînés dans les collectivités du SRQDV nous en disent long sur la situation dans les villes et collectivités canadiennes de plus petite taille. Nous savons que la population est plus âgée dans les petites collectivités et que les conséquences sur la main-d'œuvre sont plus prononcées, que plus d'aînés des collectivités ne participant pas au SRQDV ont besoin d'un véhicule. Nous savons également que, dans les petites municipalités, les aînés vivent davantage dans des maisons unifamiliales et donc, que les besoins d'adaptation et de rénovation des maisons seront particulièrement importants dans ces endroits. À l'avenir, tous les gouvernements locaux devront prendre des décisions difficiles pour assurer la croissance des villes et des collectivités en fonction des besoins de tous les résidents et parties prenantes, car

ILS DEVRONT LE FAIRE AVEC DES OUTILS ET DES RESSOURCES LIMITÉS. ILS FERONT FACE À UNE DEMANDE SANS CESSE PLUS PRESSANTE DE LOGEMENTS ABORDABLES, BIEN SITUÉS ET POURVUS DE MÉCANISMES DE SOUTIEN ET DE SERVICES DE GRANDE QUALITÉ, DE CHOIX DE TRANSPORT ACCESSIBLES, TOUS ADAPTÉS À DES BESOINS DIVERS ET CHANGEANTS.

L'ampleur de la tâche et la complexité de prévoir l'évolution des besoins des aînés sont sans précédent.

La longue route qui mène à une gamme complète de choix de logements et de modes de transport doit être balisée par des plans d'ensemble à long terme, conçus en consultation avec un éventail de parties prenantes, dont les aînés, et mis en œuvre en partenariat par le secteur public, le secteur privé et les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Même si cela semble une tâche énorme, les gouvernements locaux de tout le Canada s'y sont déjà attaqués en menant des consultations et en concevant et en mettant en œuvre des plans et des mesures novatrices et durables. Mais au-delà de tous ces efforts, il faut aussi le soutien concerté de tous les ordres de gouvernement pour renforcer et bâtir nos municipalités pour les aînés d'aujourd'hui et ceux des prochaines générations.

Solutions : le logement

Dans l'immédiat, nous pouvons accroître le choix de logements offert aux aînés en élargissant les programmes et services actuels, et ainsi commencer tout de suite à répondre au vœu des aînés qui veulent vieillir chez eux, à réduire le nombre d'aînés en attente d'un logement social et à rendre les logements plus abordables.

Rénovation des logements pour en améliorer l'accessibilité

Étant donné que la plupart des aînés choisissent de vieillir à domicile, les programmes de rénovation de maison municipaux, provinciaux et fédéraux actuels doivent être maintenus et élargis pour aider les aînés à améliorer l'accessibilité de leur maison. Non seulement cela permettra aux aînés de rester chez eux et dans leur collectivité plus longtemps, mais cela réduira le besoin d'options plus coûteuses comme les logements-services et les foyers de soins de longue durée.

De tels efforts pour soutenir et élargir les programmes municipaux, provinciaux et fédéraux qui aident les aînés à rénover leur maison en fonction de l'évolution de leurs besoins sont la solution qui permettra aux aînés de vieillir chez soi comme la plupart le souhaitent. Cet objectif doit être poursuivi pour le bien public, étant donné les limites du marché du logement.

Les services de soins à domicile et la mise à niveau et l'adaptation des maisons seront particulièrement importants dans les petites municipalités et les villages. Les aînés des centres moins populeux – les collectivités ne participant pas au SRQDV aux fins de la présente étude – sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans une maison unifamiliale que ceux des grands centres (68,5 % et 44,5 %, respectivement).

Les sommes investies pour faciliter le vieillir chez soi doit cibler les aînés qui ont les plus grands besoins. Devant le coût élevé des résidences pour les personnes âgées et la tendance à n'admettre que ceux qui ont les besoins de soins de santé les plus complexes dans les foyers de soins de longue durée, une évidence s'impose : il faut intensifier les efforts du côté des services de soins à domicile pour avoir l'effet souhaité sur les coûts de santé des aînés et des gouvernements, et pour permettre à plus de Canadiens de vieillir chez soi.

Maintenir les investissements dans les logements subventionnés

Une menace plane au-dessus du parc de 600 000 logements sociaux du Canada. Les ententes régissant la contribution annuelle de 1,6 milliard de dollars du gouvernement fédéral doivent prendre fin durant les 20 prochaines années. Plus du tiers des projets de logement social à l'intention des aînés auront pris fin d'ici 2019, tandis que les ententes de presque tous les projets restants se termineront d'ici 2040. La FCM demande le renouvellement des ententes qui doivent venir à échéance afin de préserver le parc de logements sociaux et de s'attaquer aux listes d'attente de logements locatifs subventionnés.

Accroître le nombre de logements locatifs abordables

Le rétablissement du financement pour le logement subventionné doit s'accompagner de mesures pour inciter le secteur privé à investir de nouveau dans le logement locatif. Dans un contexte où un ménage sur deux dirigés par un aîné éprouve des problèmes d'abordabilité, il est devenu urgent d'offrir plus de logements abordables entre autres moyens essentiels pour réduire la pauvreté parmi les aînés. Les municipalités travaillent déjà à éliminer les obstacles à l'augmentation des logements locatifs abordables, en partenariat avec le secteur de la construction résidentielle, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Entre autres mesures municipales, mentionnons les exemptions de taxes, les approbations simplifiées, la densification et le réaménagement, et de nouvelles normes d'aménagement. Par ailleurs, de plus en plus de mesures incitatives sont mises en œuvre afin d'incorporer des services ciblés à des logements locatifs.

Des villes et des collectivités accessibles

Investir dans des modes de transport accessibles et pratiques

Bâtir et adapter des villes et des collectivités susceptibles d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens nécessitera des réseaux de transport adéquats et abordables partout au pays, y compris dans les petites municipalités et les municipalités rurales. Au chapitre des infrastructures et des transports collectifs, les gouvernements municipaux doivent s'associer à des partenaires locaux, provinciaux et fédéraux afin de concevoir et de mettre sur pied un éventail de programmes et de services qui conviennent à la population vieillissante du Canada en lui permettant d'améliorer son expérience et son choix de modes de transport.

Dans une très forte proportion, les aînés préfèrent conduire ou être conduits dans des véhicules privés. Cependant, leur capacité à le faire diminue avec l'âge et la détérioration de leur santé. Lorsqu'ils ne peuvent plus utiliser un véhicule privé, les aînés se tournent

principalement vers le transport collectif ou la marche. Comme il a été mentionné précédemment, le choix limité de modes de transport n'est pas seulement un problème urbain. Il touche aussi les collectivités rurales, et celles-ci sont donc peut-être en quête d'autres solutions de transport collectif bien adaptées à la population de personnes âgées croissante dans les régions rurales du Canada.

Dans l'agglomération de Vancouver, le programme North Shore Seniors Go Bus est un bon exemple de transport collectif amélioré et bien adapté à des aînés à mobilité réduite qui ont besoin d'un service porte-à-porte. Les Villes de Vancouver et d'Hamilton ont mis de l'avant diverses mesures pour rendre les rues plus accessibles au moyen d'installations publiques conçues à cette fin.

Les municipalités sont bien conscientes que l'amélioration de nos réseaux de transport collectif et d'autres modes de transport, de nos routes et de nos ponts est l'un des meilleurs moyens de créer des emplois à l'échelle locale, et elles savent aussi que chaque dollar investi à ce chapitre assure une croissance annuelle de 1,20 $ du PIB. Grandes et petites municipalités ont avancé des propositions afin d'assurer la pérennité et la prévisibilité des investissements dans les infrastructures municipales essentielles pour le transport des biens, la bonne marche des entreprises et le maintien de la qualité de vie des Canadiens.

Enfin, les politiques et programmes conçus en partenariat par tous les ordres de gouvernement – fédéral, provincial et municipal – doivent être élaborés en tenant compte des différences considérables qui existent entre les collectivités, et qui ne manquent pas de sauter aux yeux sur le terrain. Que ce soit au chapitre du mode d'occupation que du choix des moyens de transport, l'expérience des aînés est vraiment très différente selon la ville ou la collectivité dans laquelle ils vivent.

La constitution d'une gamme de logements et d'un choix de moyens de transport exigera une planification globale, de la clairvoyance et un engagement de longue durée de la part de tous les principaux intervenants. Si les villes et les collectivités sont construites et adaptées à l'image d'une population d'aînés diverse et en évolution tout en atteignant les buts d'abordabilité et d'accessibilité, non seulement les aînés s'y sentiront bien accueillis, mais la qualité de vie de tous les groupes d'âge s'en trouvera aussi améliorée.

PORTRAIT DE COLLECTIVITÉ
EDMONTON

La population de personnes âgées d'Edmonton est en croissance et sa poussée devrait être très forte d'ici 2041 si on compare avec les chiffres du Recensement de 2006 : hausse de 266 % des personnes de 80 ans et plus et de 104 % des personnes préâgées de 55 à 65 ans. Dans le but de répondre aux besoins de cette population, Edmonton s'est jointe au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2010. Le conseil municipal a aussi approuvé une déclaration municipale relative aux aînés et le financement du plan stratégique d'Edmonton pour les aînés, intitulé *Vision for an Age-Friendly Edmonton* (2013). Depuis 2008, il met aussi l'accent sur les aînés en tant qu'initiative spéciale du conseil municipal. Après avoir cerné neuf domaines d'intervention prioritaire, dont le logement et le transport, Edmonton a mis en œuvre plusieurs mesures dans le but de répondre aux besoins de sa population âgée croissante. Ces mesures sont décrites à www.edmonton.ca/agefriendly.

Dans une évaluation des besoins des aînés réalisée en 2008, la Ville a constaté que 70 % des personnes de plus de 55 ans vivaient dans une maison, 17 % vivaient dans un logement en copropriété, 11 % en appartement et 2 % dans des résidences pour les personnes âgées. Par contre, la même étude a établi que parmi les aînés de plus de 80 ans, 50 % vivaient dans des maisons et plus de 10 % dans des résidences pour les personnes âgées. La Ville d'Edmonton a mis sur pied diverses initiatives et rapports sur les logements pour les aînés en s'appuyant sur ces tendances. Le projet pilote HOPE, entre autres, a maintenu le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) en le finançant à l'aide de fonds municipaux et provinciaux seulement.

Une tendance croissante à Edmonton et ailleurs est le « vieillir chez soi » basé sur un continuum de logement, allant des logements favorisant une mode de vie autonome aux logements en milieu de soutien offrant des soins poussés. Une autre priorité d'Edmonton porte sur l'aménagement de maisons pour la vie, soit des maisons unifamiliales conçues et construites pour assurer une accessibilité complète. Des lignes directrices en la matière (Home for Life Guidelines) ont été élaborées afin d'informer les constructeurs et les acheteurs de ces éléments conceptuels plus inclusifs.

Source : Ville d'Edmonton (2010), Edmonton Seniors: A Portrait.

EDMONTON (DEUXIÈME PARTIE)

Afin de soutenir la croissance prévue de sa population âgée, la Ville d'Edmonton élabore actuellement une stratégie de transport pour Edmonton, ville-amie des aînés. La Ville et ses partenaires ont mis sur pied diverses mesures pour offrir aux aînés un vaste choix de modes de transport. L'initiative *Walkable Edmonton*, fournit des ressources afin d'inciter les résidents d'Edmonton de marcher le plus possible. La Ville a entrepris l'installation de feux avec délai et compte à rebours pour améliorer la sécurité des piétons aux intersections, de bateaux de trottoir, également aux intersections, et s'efforce d'éliminer d'autres éléments nuisant aux déplacements. La Ville a aussi lancé une stratégie afin d'aménager des trottoirs aux endroits qui en sont dépourvus de façon prioritaire, un programme d'accessibilité des abris-bus et un programme mettant en relief et récompensant les citoyens qui aident à dégager la neige des entrées privées.

Un réseau de transport de porte-à-porte, le *Disabled Adult Transit Service (DATS)*, est aussi proposé aux adultes handicapés. De plus, le réseau de transport collectif d'Edmonton (l'ETS) est doté d'autobus et d'installations accessibles et offre des réseaux d'autobus communautaires, des tarifs réduits et des cartes annuelles de transport collectif pour les aînés (88 % de rabais). Il offre une trousse pour aider les malvoyants et personnes ayant des incapacités cognitives à héler les autobus, des cartes de mobilité pour signaler le besoin d'abaisser ou d'agenouiller l'autobus, des cartes de communication pour la clientèle indiquant des itinéraires ou des incapacités précises à l'intention des chauffeurs, le programme de demande d'arrêt, le programme de formation des clients sur les choix de mobilité, ainsi que le programme annuel d'information et de formation *Seniors on the Go*. En outre, tous les chauffeurs de véhicules de transport collectif et nouveaux chauffeurs de taxi reçoivent une formation sur les aspects particuliers du service aux personnes âgées. L'ETS participe aussi à l'initiative *Vision for an Age-Friendly Edmonton*, et élabore actuellement différents programmes et services types des villes-amies afin de s'assurer qu'Edmonton demeure une collectivité sensible au vieillissement.

Source : Ville d'Edmonton (2010), Edmonton Seniors : A Portrait. Extrait du site : http://www.edmonton.ca/for_residents/Edmonton_Seniors_Portrait.pdf

PORTRAIT DE COLLECTIVITÉ

CALGARY

Le projet de logement pour les aînés (Older Adult Housing Project) de la Ville de Calgary est le fruit d'une recherche conjointe entre les Services de politique et de planification de l'aménagement urbain et des Services communautaires et de quartier. Ce projet avait pour but d'explorer les conséquences du vieillissement de la population sur les logements et l'aménagement urbain futurs de Calgary. L'éventail des logements existants a été répertorié, de même que les logements spécialisés pour les aînés (logements abordables, logements-services, centres de soins de longue durée), et les changements prévus dans la demande de logements ont aussi été examinés. Des séances de travail avec des intervenants externes et internes ont aussi eu lieu. Ces séances avaient pour but de partager les constatations des recherches menées dans le cadre de l'étude et de sensibiliser les intervenants aux défis à relever pour répondre aux besoins de logement de la population croissante de personnes âgées de Calgary. Elles ont aussi permis de recueillir des renseignements sur les mesures actuelles entreprises par les intervenants pour s'attaquer aux besoins de logement de cette population et sur les changements futurs auxquels ils s'attendent sur le plan des besoins.

Les recherches ont indiqué que les préférences de logement devraient changer et entraîner une demande pour des logements de genres différents de ceux accessibles à l'heure actuelle. D'ici 2031, les maisons unifamiliales devraient reculer fortement dans les préférences, diminuant le nombre requis de 16 000 par rapport à ce qu'on pourrait s'attendre si des estimations étaient établies en se fondant sur les préférences actuelles des personnes âgées. Ce nombre est l'équivalent de deux banlieues et laisse entrevoir que Calgary aurait plutôt besoin en 2031 de 16 000 nouveaux logements, dont des logements avec entrée privée comme des duplex et des maisons en rangée. Les leçons tirées du projet de logement pour les aînés ont été incorporées dans la stratégie de Calgary ville-amie des aînés, en cours de mise en œuvre par la Ville.

Source : d'après un document pour le projet de SRQDV de la FCM élaboré par le personnel de la Ville de Calgary. Shifting Horizons: Housing Needs Changing as Calgary's Population Ages; City of Calgary - Older Adult Housing.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

BERNARD, André (2012). *L'emploi et le revenu en perspective : La recherche d'emploi chez les chômeurs âgés,* Statistique Canada, N° 75-001-X au catalogue. [http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2012003/article/11698-fra.pdf]

BMO INSTITUT INFO-RETRAITE (2012). *Rapport : Une maison à soi ou un coussin pour la retraite ?*, en ligne. [http://www.bmo.com/pdf/mf/prospectus/fr/12-1347%20BMO%20Retirement%20Institute%20Report%20-%20Q4%20Cdn%20Oct_FR_Final.pdf]

CARLSON, Margie (2013). *Affordable Housing for Seniors: Impacts in Light of Social Housing End Dates and Provincial Strategies for Ontario's Seniors, présentation au symposium Age-Friendly Communities in Ontario: Multi-Level Governance, Coordination Challenges and Policy Implications* de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP). 4 et 5 novembre. [http://www.irpp.org/assets/Uploads/Carlson.pdf]

CARRIÈRE, Yves et GALARNEAU, Diane (2012). *Combien d'années avant la retraite ?, Statistique Canada, Regards sur la société canadienne*, N° 75-006-X au catalogue. [http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2012001/article/11750-fra.pdf]

CARRIÈRE, Yves et GALARNEAU, Diane (2011). Reporter sa retraite : une tendance récente ?, Statistique Canada, L'emploi et le revenu en perspective, Vol. 23, N°2. N° 75-001-X au catalogue. http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011004/article/11578-fra.htm]

CARRIÈRE, Yves et al (2008). *Projection de la disponibilité future du réseau de soutien informel des personnes âgées et évaluation de son incidence sur les services de maintien à domicile*, Statistique Canada, Division de la démographie. N° 91F0015M au catalogue – N° 009. [http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/statcan/91F0015M/91f0015m2008009-fra.pdf]

CARSTAIRS, S. et KEON, W.J. (2009). *Le vieillissement de la population : un pénomène à valoriser*, Comité sénatorial spécial sur le vieillissement. [http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/402/agei/rep/AgingFinalReport-f.pdf]

CONSEIL NATIONAL DES AÎNÉS (2013). *Les travailleurs âgés les plus à risque de se retirer du marché du travail ou de se retrouver sans emploi*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada. N° ISBN-124-03-13F [http://www.conseildesaines.gc.ca/fra/recherche_publications/travailleurs_ages/travailleurs_ages.pdf]

CONSEIL NATIONAL DES AÎNÉS (2009). *Rapport du Conseil national des aînés sur la question du faible revenu chez les aînés*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, N° HS1-9/2008 au catalogue. [http://www.conseildesaines.gc.ca/fra/recherche_publications/faible_revenu/2009/hs1_9/hs1_9.pdf]

CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ (2012, avril). *Aînés dans le besoin, aidants en détresse : Quelle sont les priorités de soins à domicile pour les aînés au Canada?* [http://www.healthcouncilcanada.ca/rpt_det_gen.php?id=348]

DENTON, Margaret et KUSCH, Karen (2006). *Well-being Throughout the Senior Years: An Issues Paper on Key Events and Transitions in Later Life*, McMaster University SEDAP Research Paper Series 165, Hamilton: Institute for Quantitative Studies in Economics and Population, Rapport de recherche. [http://socserv.mcmaster.ca/qsep/p/qsep411.pdf]

DOUPE, Malcolm (2013, 4 nov.). *Transitions vécues par les aînés en regard du continuum du logement et du continuum des soins au Manitoba*, présentation au Groupe de travail sur les besoins particuliers du Comité national de recherche sur le logement. [http://nhrc-cnrl.ca/sites/default/files/sites/default/files/Malcolm%20Doupe_DN_F.pdf]

EQUIFAX ANALYTICAL SERVICES (2013). *Rapport sur les tendances du crédit à la consommation au Canada, T3 (août)*. [http://www.equifax.com/international/canada/documents/Equifax_Canadian_Consumer_Credit_Trends_Q2_2013-Web.pdf]

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS [FCM] (2014). *Désamorçons la crise du logement au Canada*. [http://www.fcm.ca/accueil/dossiers/logement/désamorçons-la-crise-du-logement-au-canada.htm]

FCM (2013). *Le vieilissement de la population canadienne : Le rôle des municipalités dans l'évolution démographique du Canada*, SRQDV En bref. Système de rapports sur la qualité de vie. Ottawa : FCM. [http://www.municipaldata-donneesmunicipales.ca/Site/InBrief/fr/Briefs/Aging/index.php]

FCM (2012). *Complet : tendances dans le logement locatif au Canada*, SRQDV En bref. Système de rapports sur la qualité de vie. Ottawa : FCM. [http://www.fcm.ca/Documents/reports/FCM/No_Vacancy_Trends_in_Rental_Housing_in_Canada_FR.pdf]

FCM (2010). *Renforcer le filet social au Canada : le rôle des gouvernements municipaux*, Système de rapports sur la qualité de vie, Rapport thématique N° 6. [https://www.fcm.ca/Documents/reports/Mending_Canadas_Frayed_Social_Safety_Net_The_role_of_municipal_governments_FR.pdf]

FCM (2008). *Logement abordable et itinérance : tendances et enjeux*, Système de rapports sur la qualité de vie, Rapport thématique N° 4. [http://www.fcm.ca/Documents/reports/Trends_and_Issues_in_Affordable_Housing_and_Homelessness_FR.pdf]

FÉDÉRATION DE L'HABITATION COOPÉRATIVE DU CANADA (2011). *Vieillir dans nos communautés coopératives : un sondage auprès des coopératives d'habitation du Canada, avril 2011*. [http://www.chfcanada.coop/fra/pdf/CH%20Aging%20in%20Place%20Report_F.pdf]

FERNANDES, Natasha et SPENCER, Bryon (2010). *The Long-Term-Care Cost of Canada: Where You Live Matters*, Canadian Journal on Aging/Revue Canadienne du Vieillissement, Vol. 29, No.3, p. 310. [http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap277.pdf]

GAETZ, Stephen; GULLIVER, Tanya et RICHTER, Tim (2014). *L'état de l'itinérance au Canada 2014*, Toronto : The Homeless Hub Press. [http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC2014FR.pdf]

GOLANT, Stephen M. (2014, fév.). *Age-Friendly Communities. Are We Expecting Too Much?*, Institut de recherche en politiques publiques, IRPP Insight No 5. [http://www.irpp.org/assets/research/faces-of-aging/age-friendly/golant-feb-2014.pdf]

HOUSING SERVICES CORPORATION (2012, oct.). *Social Housing End Dates in Ontario: Assessing Impacts and Promoting Good Practices*. [http://www.hscorp.ca/wp-content/uploads/2013/03/Social-Housing-End-Dates-in-Ontario-HSC.pdf]

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2011). L*es soins de santé au Canada en 2011 : Regard sur les personnes âgées et le vieillissement*. [https://secure.cihi.ca/free_products/HCIC_2011_seniors_report_fr.pdf]

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2011a). L*es personnes âgées et le système de santé : quelles sont les répercussions des multiples affections chroniques?* [https://secure.cihi.ca/free_products/air-chronic_disease_aib_fr.pdf]

LEECH, Jim et MCNISH, Jacquie (2013). *The Third Rail: Confronting Our Pension Failures*, Toronto: McClelland & Stewart.

MACDONALD, Bonnie-Jeanne; ANDREWS, Doug et BROWN, Robert L. (2007). *Basic Living Expenses for the Canadian Elderly*, Fondation actuarielle du Canada. [http://www.afc-fac.ca/documentations/MacDonaldAndrewsBrown2008FullPaper.pdf]

MACEWEN, Angela (2012). *Working after age 65: What is at stake?*, Centre canadien de politiques alternatives, Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2012, Rapport technique. [http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2012/04/WorkingAfter65.pdf]

MACKENZIE, Hugh (2014, mars). *Risky Business: Canada's Retirement Income System*, Centre canadien de politiques alternatives. [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2014/03/Risky_Business.pdf]

MAJKUT, Kevin (2011). *Rural Transportation Issues and Strategies*, Queen's School of Business, mars 2011. [http://vibrantcanada.ca/files/knowledge_synthesis_19_-_transportation_-_rev_5.pdf]

MILAN, Anne et VÉZINA, Mireille (2011). *Les femmes âgée*s, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Statistique Canada, N° 89-503 au catalogue. [http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11441-fra.pdf]

MILAN, Anne et al (2012). *La situation des personnes âgées dans les ménages*, Recensement en bref N° 4. Statistique Canada, N° 98-312-X2011003 au catalogue. [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011003_4-fra.pdf]

MILAN, Anne et al (2014). *Nouvelles tendances dans le mode de vie et la conjugalité des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain*, Regards sur la société canadienne, février 2014. Statistique Canada, N° 75-006-X au catalogue. [http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/11904-fra.pdf]

MORISSETTE, René; ZHANG, Xuelin et FRENETTE, Marc (2007). L*es pertes de gains des travailleurs déplacés : données canadiennes extraites d'une importante base de données sur les fermetures d'entreprises et les licenciements collectifs*, Direction des études analytiques – document de recherche N° 291. Statistique Canada. [http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2007291-fra.pdf]

MYLES, John (2013). « Income Security for Seniors: System Maintenance and Policy Drift » (chap. 13), dans BANTING, Keith et MYLES, John, *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*. Vancouver : UBC Press.

OCDE (2013). *Panorama des pensions 2013 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris. DOI : [http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2013-fr]

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2007). *Guide mondial des villes-amies des aînés*, Organisation mondiale de la santé. [http://www.who.int/ageing/age_friendly_cities_guide/fr/]

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Vieillir en restant actif : Cadre d'orientation.* [http://whqlibdoc.who.int/hq/2002/WHO_NMH_NPH_02.8_fre.pdf]

PATTERSON, Zachary, et al (2014, déc.). *Use of the Urban Core Index to analyze residential mobility: the case of seniors in Canadian metropolitan regions*, Journal of Transport, vol. 41, p. 116-125.

POVERTY AND EMPLOYMENT PRECARITY IN SOUTHERN ONTARIO (2013). I*t's More than Poverty: Employment Precarity and Household Well-being*, United Way Toronto et McMaster University. [http://www.unitedwaytoronto.com/document.doc?id=91]

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA [RHDCC] (2008). S*outien et engagement des travailleurs âgés dans la nouvelle économie – Rapport final*, Groupe d'experts sur les travailleurs âgés, p. 13. [http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/rhdcc-hrsdc/HS4-105-2008-fra.pdf]

SHINER, Donald, et al (2010). *Défis, Enjeux et Solutions Potentielles dans les provinces de l'Atlantiqu*e, Rapport final de l'Alliance pour la recherche sur le logements des personnes âgées dans les provinces de l'Atlantique. Halifax : Université Mount Saint Vincent. [http://ashra.msvu.ca/documents/French%20layout%202%20w.%20hyperlinks.pdf]

SHINGLER, Benjamin (2014, 24 nov.). « How a surge of seniors in Canada's suburbs poses new transport challenges ». *The Globe and Mail* (Toronto). [http://www.theglobeandmail.com/news/national/how-a-surge-of-seniors-in-canadas-suburbs-poses-new-transport-challenges/article21722421/]

SINHA, Maire et BLEAKNEY, Amanda (2014). *Les bénéficiaires de soins à domicile*, Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada, N° 89-652-X au catalogue – N° 002. [http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2014002-fra.pdf]

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT [SCHL] (2008). *Le Point en recherche : Effets du vieillissement de la population canadienne sur le logement et les collectivités*, Série socio-économique 08-003, février. [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/65914.pdf]

SCHL (2012). *Le logement des aînés au Canada : Le guide du marché des plus de 55 ans, Volume 1 – Comprendre le marché*. [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67515.pdf]

SCHL (2012). *Le logement des aînés au Canada : Le guide du marché des plus de 55 ans, Volume 2 – Réagir au marché*. [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67661.pdf]

SCHL (2012b). *« Rapport sur les résidences pour personnes âgées, Faits saillants – Canada, 2012 »*. [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65993/65993_2012_A01.pdf]

SCHL (2013). *Le Point en recherche : Étude de conjoncture sur la transition des aînés canadiens à des établissements de soins spéciaux*, Série socio-économique 13-005, octobre. [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67900.pdf]

STATISTIQUE CANADA (2015, 24 mars). *Pensions : la progression et le recul de l'accès à un régime de pension au Canada*, Mégatendances canadiennes. N° 11-630-X au catalogue. [http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2015003-fra.htm]

STATISTIQUE CANADA (2013, 11 fév.). « *Cotisations aux régimes enregistrées d'épargne-retraite, 2011 », Le Quotidien.* [http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130211/dq130211a-fra.pdf]

STATISTIQUE CANADA (2014a, 25 fév.). *« Enquête sur la sécurité financière », Le Quotidien.* [http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140225/dq140225b-fra.pdf]

STATISTIQUE CANADA (2011). *Recensement de population.* [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?Lang=fra&T=101&S=50&O=A]

STATISTIQUE CANADA (2011a). *Enquête nationale auprès des ménages.* Tableau #99-014-X2011040. [http://www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?ObjId=99-014-X2011040&ObjType=46&lang=fr&limit=0]

SYLVESTRE, Gina et GAUDRY, Lesley (2008). *Engaging Older Manitobans in Active Lifestyles: A Plan for Actio*n, Winnipeg: Institute of Urban Studies. [http://winnspace.uwinnipeg.ca/bitstream/handle/10680/771/2008%20Engaging%20Older%20Manitobans%20in%20Active%20Lifestyles.pdf?sequence=1]

TAL, Benjamin et SHENFELD, Avery (2013). « Canadians' Retirement Future: Mind the Gap ». *In Focus*, CIBC Economics. [http://research.cibcwm.com/economic_public/download/if_2013-0220.pdf]

TOWNSON, Monica (2012). *Old Age Security: Can We Afford It ?*, Centre canadien de politiques alternatives. Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2012, Rapport technique. [http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2012/02/OAS.pdf]

TURCOTTE, Martin (2012, 23 jan.). *Profil des habitudes liées au transport chez les aîné*s, Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, N° 11-008-X au catalogue. [http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11619-fra.pdf]

TURNER, Annie et FINDLAY, Leanne (2012, juil.). *Soins informels aux personnes âgées*, Rapports sur la santé, Statistique Canada. [http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2012003/article/11694/summary-sommaire-fra.htm]

UNIVERSITÉ MOUNT SAINT VINCENT, CENTRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (2012). *Collectivités-amies des aînés au Canada – Guide de mise en oeuvre à l'échelon de la collectivité*, préparé pour l'Agence de la santé publique du Canada. [http://www.msvu.ca/site/media/msvu/CADA%20-%20GUIDE%20de%20mise%20en%20oeuvre%20nov%202012.pdf]

VILLE DE RED DEER (2010). *Understanding Seniors Mobility and Transportation*, Rapport de recherche, Ville de Red Deer. [www.reddeer.ca/media/reddeerca/about-red-deer/social-well-being-and-community-initiatives/housing-and-homelessness/Understanding-Seniors-Mobility-and-Suitable-Transportation-in-Red-Deer.pdf]

RESSOURCES POUR LE LOGEMENT (SCHL)

Consommateurs

Maintenir l'autonomie des aînés par l'adaptation des logements

La très grande majorité des aînés désirent continuer à vivre chez eux aussi longtemps que possible. Cependant, plusieurs logements ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins changeants à mesure qu'ils vieillissent. Ce guide précise le genre de difficultés auxquelles les aînés peuvent faire face et décrit les types d'adaptations qui peuvent les aider à surmonter ces difficultés.

Promoteurs

Le logement des aînés au Canada : Le guide du marché des plus de 55 ans

Ce webinaire a été créé pour faire le point sur les besoins des Canadiens de plus de 55 ans en matière de logement et s'adresse aux promoteurs de logements pour personnes âgées, tant les promoteurs à but lucratif que les organismes souhaitant parrainer des ensembles résidentiels à l'intention des personnes âgées. (50 minutes)

Municipalités

Guide à l'intention des municipalités canadiennes pour l'élaboration d'un plan d'action en habitation

Ce guide vise à aider les petites municipalités à créer des plans d'action en habitation qui répondront à leurs besoins particuliers en logement.

Marché du logement

Rapport sur les résidences pour personnes âgées

Ce rapport annuel du Centre d'analyse de marché de la SCHL comprend une description et une analyse du marché des résidences pour personnes âgées et, notamment, des données sur les taux d'inoccupation, les loyers, les installations et les services. Des rapports pour chaque province et l'ensemble du Canada sont disponibles. Le rapport 2015 devrait être publié en juin.

Système de rapports sur la qualité de vie de la FCM

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports traitant de la qualité de vie dans les municipalités canadiennes et élaborés par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en partenariat avec le Conseil canadien de développement social (CCDS) à l'aide des données tirées de diverses sources municipales et nationales. Les données figurant dans ce rapport proviennent d'un système de rapports plus vaste contenant des centaines de variables servant à mesurer les changements survenus dans des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Collectivement, ces données forment le Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV) de la Fédération canadienne des municipalités.

L'analyse des tendances qui influent sur la qualité de vie dans les villes canadiennes repose sur un cadre défini par la FCM et fondé sur la compréhension du fait que la qualité de vie est améliorée et renforcée dans les municipalités qui :

- développent et maintiennent une économie locale dynamique;
- protègent et mettent en valeur l'environnement naturel et bâti;
- offrent des possibilités de réalisation des buts, espoirs et aspirations personnels;
- favorisent un partage juste et équitable des ressources communes;
- permettent aux résidents de combler leurs besoins fondamentaux;
- soutiennent l'établissement de riches interactions sociales et l'inclusion de tous les résidents dans la vie de la collectivité.

Dans quelque municipalité que ce soit, la qualité de vie est influencée par des questions interdépendantes qui touchent le logement abordable et convenable, l'engagement civique, les infrastructures communautaires et sociales, l'éducation, l'emploi, l'économie locale, l'environnement naturel, la santé personnelle et communautaire, la sécurité financière personnelle et la sécurité personnelle.

Les municipalités participantes au SRQDV sont formées de certains des plus grands centres urbains du Canada et de nombreuses banlieues en périphérie. En établissant une méthode de suivi de la qualité de vie à l'échelle locale, le SRQDV fait en sorte que l'ordre de gouvernement municipal demeure un solide partenaire dans la formulation des politiques d'intérêt public au Canada. Élaboré par la FCM et des employés municipaux, chaque rapport est aussi conçu comme un outil de planification pour les municipalités. Il présente les enjeux liés à la qualité de vie d'un point de vue municipal et s'appuie sur des données ventilées par territoires municipaux et non par régions métropolitaines de recensement, comme c'est souvent le cas dans des études semblables.

Ce système de rapports représente également un outil important pour les organismes communautaires, les instituts de recherche et les autres ordres de gouvernement, puisqu'il leur permet :

- de cerner les enjeux qui ont des répercussions sur la qualité de vie dans les municipalités canadiennes et de promouvoir la sensibilisation à ces enjeux;
- de mieux cibler les orientations et les ressources pouvant améliorer la qualité de vie;
- d'appuyer des efforts concertés visant l'amélioration de la qualité de vie;
- d'informer et d'influencer les décideurs des diverses régions du Canada.

Les données et les rapports du SRQDV sont disponibles en ligne au www.municipaldata-donneesmunicipales.ca, la plateforme en ligne de données municipales de la Fédération canadienne des municipalités.

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle est vouée à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables. Ses membres, soit plus de 2 000 gouvernements municipaux, se composent des plus grands centres et municipalités régionales du Canada, de petites villes et de municipalités rurales, de même que des 18 associations municipales des provinces et des territoires.

Conseil canadien de développement social (CCDS)

Le CCDS est un organisme à but non lucratif qui s'associe et collabore avec tous les secteurs et toutes les collectivités afin de promouvoir des solutions aux plus grands défis sociaux actuels. Le CCDS est un organisme neutre, non partisan et indépendant, qui offre un « espace sûr » probant afin de faciliter un dialogue franc et transparent entre le public et les nombreux secteurs. Cet espace sûr favorise une résolution dynamique et novatrice d'un vaste éventail de problèmes et d'enjeux auxquels fait face notre société.

www.fcm.ca